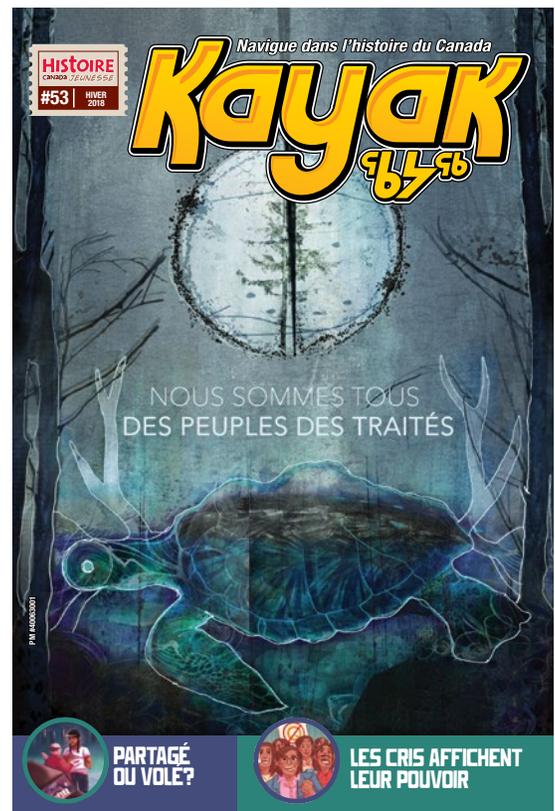
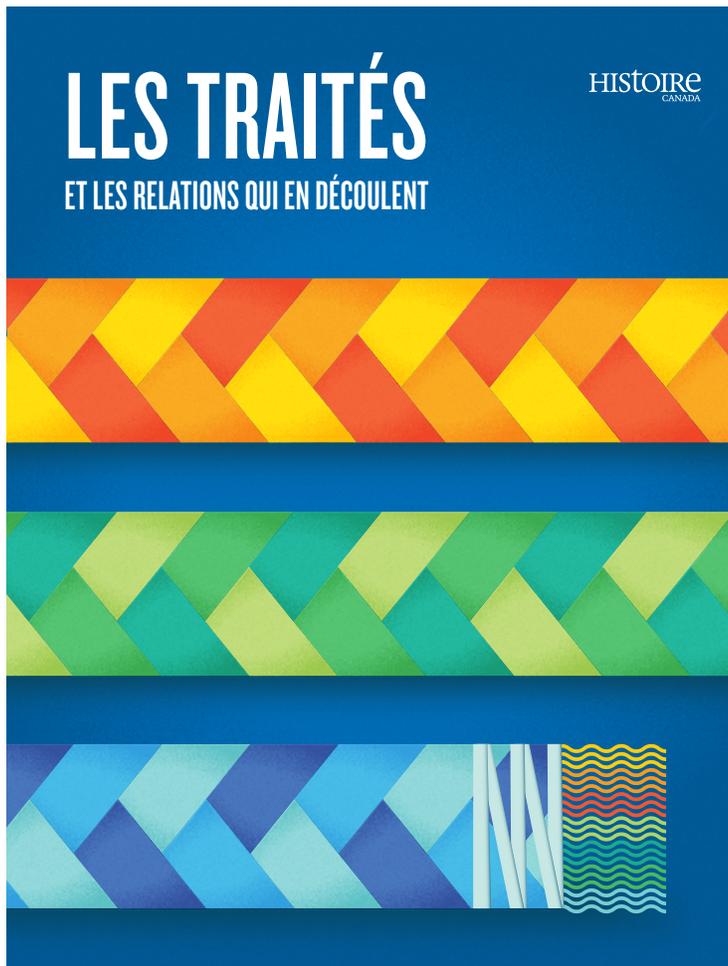


# LES TRAITÉS ET LES RELATIONS QUI EN DÉCOULENT

# GUIDE DE L'ENSEIGNANT



# Table des matières

Avant-propos.....	3
Introduction.....	4
Activités d'apprentissage.....	5
Les Traités numérotés.....	7
FICHE 1.1 Médaille de Traité.....	8
FICHE 1.2 Guide d'anticipation.....	9
Adaptation pour la 3 <sup>e</sup> à la 6 <sup>e</sup> année.....	10
Comprendre l'esprit et l'intention.....	11
FICHE 2.1 Comprendre l'esprit et l'intention.....	13
FICHE 2.2 <i>Let's Talk Treaty Episode 2</i> (traduction).....	14
Adaptation pour la 3 <sup>e</sup> à la 6 <sup>e</sup> année.....	18
Des nations en attente : L'expérience des Traités en C.-B. ....	19
FICHE 3.1 Échelle chronologique de l'histoire des Traités de la C.-B. :	
Outil de l'enseignement.....	21
FICHE 3.2 Histoire des Traités de la C.-B. : Établir la pertinence historique.....	22
Adaptation pour la 3 <sup>e</sup> à la 6 <sup>e</sup> année.....	23
Connaissance des revendications territoriales et territoire algonquin.....	24
FICHE 4.1 Territoire algonquin vers 1850-1867.....	26
FICHE 4.2 Premières Nations algonquines : Recherche.....	27
FICHE 4.3 Cartes des intervenants au débat.....	29
Adaptation pour la 3 <sup>e</sup> à la 6 <sup>e</sup> année.....	30
Traités : Partenariats et relations.....	31
FICHE 5.1 : Traités – Remplissez les sections vides.....	32
FICHE 5.2 Les relations issues des Traités – Continuité et changement.....	35
Adaptation pour la 3 <sup>e</sup> à la 6 <sup>e</sup> année.....	36
Rétablir la confiance pour trouver le pardon.....	37
FICHE 6.1 : Publication du « Traité de paix et d'amitié de 1752 ».....	39
FICHE 6.2 : Page 1 du « Traité de paix et d'amitié de 1760 ».....	41
FICHE 6.3 : Page 1 du « Traité de paix et d'amitié de 1761 ».....	43
FICHE 6.4 : Traités de paix et d'amitié – Fiche d'activité.....	44
Notes additionnelles à utiliser en classe.....	45
Adaptation pour la 3 <sup>e</sup> à la 6 <sup>e</sup> année.....	46
1764 : Une relation durable.....	47
FICHE 7.1 : Acte d'Amérique du Nord britannique, 1867.....	49
FICHE 7.2 : Loi sur les Indiens.....	50
FICHE 7.3 : Réplique de la ceinture wampum du Traité de Niagara (1764).....	51
FICHE 7.4 : 1764 : Une relation durable – Fiche d'activité.....	52
Adaptation pour la 3 <sup>e</sup> à la 6 <sup>e</sup> année.....	54
Réimaginer l'histoire : Redresser les torts des Traités.....	55
FICHE 8.1 : Les droits et les torts découlant des Traités – Fiche d'activité.....	57
Adaptation pour la 3 <sup>e</sup> à la 6 <sup>e</sup> année.....	59
Pertinence des Traités aujourd'hui.....	60
FICHE 9.1 : Nous sommes tous des peuples des Traités.....	62
Adaptation pour la 3 <sup>e</sup> à la 6 <sup>e</sup> année.....	63
Relations, respect et réconciliation : Les Cris, les Inuits et la Convention	
de la Baie James et du Nord québécois.....	64
FICHE 10.1 La carte de ma communauté.....	67
FICHE 10.2 Réflexion critique sur la Convention de la Baie James – Cartes plus et moins..	68
FICHE 10.3 Réflexion critique sur la Convention de la Baie James – Fiche d'activité.....	69

## Avant-propos

En juin 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a publié son rapport final. Après une enquête de six ans, axée sur les témoignages de 30 000 survivants des pensionnats autochtones, le rapport a mis de l'avant 94 recommandations visant à reconnaître les torts causés aux pensionnaires et à les redresser. Ces 94 appels à l'action invitaient les Canadiens à parcourir, ensemble, le chemin vers la réconciliation.

Selon un article de Ry Moran's paru en 2015 dans le *Globe and Mail*, [TRADUCTION] « la réconciliation ne peut pas se concrétiser dans l'isolement... Pour parvenir à une véritable réconciliation, il faut trouver le courage de regarder notre passé avec honnêteté, sans craindre de dévoiler les pires moments de l'histoire de notre pays, et ensuite, de prendre humblement les mesures qui s'imposent pour réparer les torts causés. » Comment faire ce premier pas? En revisitant les relations issues des Traités, en les rétablissant et en leur redonnant vie.

Le numéro spécial du magazine *Canada's History* intitulé *Les Traités et les relations* qui en découlent propose aux lecteurs, incluant les enseignants et leurs élèves, un exposé pancanadien axé sur l'expérience des Traités au Canada. On y explore la multiplicité et la pertinence des relations issues des Traités dans le cadre d'un avant-propos de la Commissaire aux traités du Manitoba, Loretta Ross, et de plusieurs articles proposés par des auteurs de partout au pays.

Les Traités conclus entre les nouveaux arrivants et les populations autochtones du Canada - des Traités de paix et d'amitié du 18<sup>e</sup> siècle, en passant par les Traités numérotés jusqu'au traité conclu avec les Nisga'a, il y a 20 ans - marquent un moment dans le temps où deux nations ont décidé d'amorcer une relation fondée sur le respect mutuel, les échanges pacifiques et la reconnaissance de la survie culturelle et spirituelle des Autochtones. Les négociations se déroulaient de bonne foi et officialisaient des relations centenaires axées sur la collaboration.

Comme toutes les relations, celles issues des Traités ont évolué et se sont parfois éloignées de leur véritable but. L'esprit et l'intention à l'origine des Traités se sont perdus avec l'imposition de la *Loi sur les Indiens* et des lois canadiennes subséquentes visant à assimiler et ségréguer les Autochtones, mais également à faire disparaître leur culture et leurs institutions. Le système des laissez-passer et permis, l'émancipation, la misogynie institutionnalisée et les pensionnats autochtones n'ont jamais fait partie des accords de traités et ont supplanté le principe de *kihci-asotamâtowin*, un mot cri signifiant « les promesses ou engagements sacrés entre deux partis... »

Dans le numéro *Les Traités et les relations qui en découlent*, les auteurs soulignent que les Traités ne sont pas qu'un souvenir du passé. Ils représentent plutôt un don pour le présent et sont annonciateurs de l'avenir. Nous sommes à la croisée des chemins de notre histoire, mais les Traités nous indiquent la voie à suivre. Le retour à des relations de Traités significatives permet aux Canadiens de faire de la réconciliation un geste concret. Les traditions et modes de vie des Autochtones, la richesse de leurs langues nous guident dans cette voie. Le terme Anishinabeg pour décrire un traité est *agowidiwinan*, qui signifie « rapprocher, rassembler des choses », l'essence même des relations issues des Traités.

Connie Wyatt Anderson  
The Pas/Opaskwayak, Manitoba

# Introduction

*Les Traités et les relations qui en découlent : Guide de l'enseignant* est un complément éducatif du numéro spécial du magazine *Canada's History* portant le même titre. Le guide de l'enseignant, qui suit les thèmes abordés dans les articles du magazine, offre aux enseignants de niveau primaire et secondaire une série de plans de leçons visant à explorer les Traités avec leurs élèves.

Traditionnellement, les élèves canadiens ont appris l'histoire des Traités (lorsqu'ils l'apprennent) selon un point de vue non autochtone. Les Traités étaient abordés de façon sommaire dans le cadre d'un récit narratif perpétuant le mythe des « deux nations fondatrices ». Dans les manuels et les programmes scolaires, les Traités sont essentiellement présentés comme des transactions foncières et les Autochtones sont trop souvent décrits comme des participants innocents ou involontaires. Les Traités sont définis de manière isolée, sans égard aux relations développées pendant des siècles entre les nations autochtones elles-mêmes, et avec les nouveaux arrivants européens par la suite.

En même temps, la pédagogie, incluant la pédagogie de l'histoire, a changé. Les élèves des cours d'histoire ne sont plus tenus d'apprendre par cœur d'interminables listes de dates et de noms de politiciens d'une autre époque. Aujourd'hui, les élèves s'investissent dans leur apprentissage en développant leur capacité à exercer une pensée historique : poser des questions, examiner les faits, analyser des points de vue, déterminer leur pertinence, chercher les causes et effets, dégager des tendances et tenir compte des dimensions éthiques du passé.

Les plans de leçon dans *Les Traités et les relations qui en découlent : Guide de l'enseignant* s'inscrivent dans la démarche des concepts de la pensée historique et proposent aux enseignants des approches pédagogiques interactives qui favorisent la réflexion des élèves. Ces leçons sont étayées par des cartes, hyperliens et les fiches. Les plans de leçon ont pour thème les Traités au Canada, d'hier à aujourd'hui, dans le but de tisser un lien entre le passé et l'avenir. En outre, chaque activité d'apprentissage comporte des options ou ajustements fondés sur le thème de la leçon afin d'explorer les Traités (pour la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année).

C'est avec beaucoup de reconnaissance que nous remercions les nombreux collaborateurs et amis de la ressource *Les traités et les relations qui en découlent : Guide de l'enseignant*. Nous tenons plus particulièrement à remercier les enseignants qui nous ont offert leurs leçons pour constituer ce guide, soit Connie Wyatt Anderson, Keri Cheechoo, Karine Duhamel, Lisa Howell, Leia Laing et Naomi Fortier-Fréçon, Jean Moir, James Rowinski et Nathan Tidridge. Ce projet a été rendu possible grâce au généreux soutien du gouvernement du Canada, du Groupe Banque TD et de la Winnipeg Foundation.

La Société Histoire Canada est fière de présenter *Les Traités et les relations qui en découlent : Guide de l'enseignant* aux élèves et enseignants de partout au pays.

Explorez le numéro du magazine *Canada's History* intitulé *Les Traités et les relations en découlant*

Explorez *Kayak : Navigue dans l'histoire du Canada*

# Activités d'apprentissage

## Les Traités numérotés

*Créé par Connie Wyatt Anderson*

Les élèves explorent les Traités numérotés en mettant l'accent sur leur pertinence actuelle, les relations historiques et modernes et les avantages qu'en retirent tous les Canadiens. Ils analysent les images figurant sur des médailles et remplissent un guide d'anticipation à la fin de l'activité d'apprentissage.

## Esprit et intention

*Créé par Karine Duhamel*

Les élèves explorent le concept d'esprit et d'intention, se penchent sur les points de vue divergents de la Couronne et des Premières Nations au moment de la négociation des Traités. Ils entendront le point de vue d'aînés autochtones sur l'esprit et l'intention et saisiront leurs apprentissages dans un diagramme de Venn.

## Des nations en attente : L'expérience des Traités en C.-B.

*Créé par Jean Moir*

Les élèves se penchent sur l'expérience des Traités en Colombie-Britannique en explorant et en construisant une échelle chronologique des événements de 1763 à 2017. Ils choisissent un événement et en expliquent la pertinence historique.

## Connaissance des revendications territoriales et territoire algonquin

*Créé par Keri Cheechoo*

Dans cette leçon, les élèves explorent les titres de propriété des Premières Nations dans la vallée de l'Outaouais. Ils effectuent une recherche sur une communauté des Premières Nations en territoire traditionnel algonquin et participent à un débat.

## Traités : Partenariats et relations

*Créé par Connie Wyatt Anderson*

Les élèves explorent la nature pancanadienne et durable des relations découlant des Traités au Canada, en soulignant les défis et les possibilités auxquelles ces relations donnent lieu. Ils participent à une course aux trésors en lecture et se penchent sur la continuité et le changement, tels qu'ils s'appliquent à la négociation des Traités.

## Rétablir la confiance pour trouver le pardon

*Créé par James Rowinski*

Les élèves ont recours à des sources primaires pour contextualiser les perspectives historiques, la pertinence et la validité constitutionnelle des Traités de paix et d'amitié en territoire Wabanaki. Ils font appel aux concepts des preuves historiques et adoptent différentes perspectives pour étayer leurs réflexions sur la nature de l'histoire.

# Activités d'apprentissage (continués)

## 1764 : Une relation durable

*Créé par Nathan Tidridge*

Les élèves explorent le Traité de Niagara en tant que lien fondateur ayant contribué à la création du Canada. Ils se penchent sur l'historiographie du Traité et déterminent comment ce lien familial, créé par le Traité, devait servir de fondement aux interactions entre les Premières Nations et les Européens.

## Réimaginer l'histoire : Redresser les torts des Traités

*Créé par Leia Laing et Naomi Fortier-Fréçon*

Dans cette leçon, les élèves examinent l'idée de justice telle qu'elle s'applique aux interprétations des Traités. Ils explorent la vision du monde des Autochtones et non-Autochtones et reconnaissent que par le passé, les lois canadiennes ont servi à déposséder les Premières Nations de leurs terres et de leurs ressources. Ils effectuent des recherches, participent à une séance de partage en mode « rencontres éclair » et réfléchissent au passé et au présent.

## Pertinence des Traités aujourd'hui

*Créé par Connie Wyatt Anderson*

À partir d'affirmations reconnaissant les territoires traditionnels autochtones, les élèves explorent la pertinence et l'importance actuelles des Traités au Canada et apprennent à voir les relations issues des Traités comme un chemin menant à la réconciliation. Ils créent un babillard de classe au moyen des huit articles du numéro Les Traités et les relations qui en découlent.

## Relations, respect et réconciliation : Les Cris, les Inuits et la Convention de la Baie James et du Nord québécois

*Créé par Lisa Howell*

Sur une période de six à huit cours, les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année (sec. 1) explorent la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Ils dessinent une carte de leur communauté, indiquent les régions et les bâtiments ou repères qu'ils apprécient et se demandent quels seraient les effets d'une grande inondation. Ils regarderont deux reportages et évalueront les effets de la Convention sur la vie des Cris et des Inuits; ils consolideront ensuite leur apprentissage en rédigeant une lettre au rédacteur en chef.

**Auteure:** Connie Wyatt Anderson

**Niveau :** 7-12

**Article du magazine :** « Les Traités numérotés » écrit par Wabi Benais Mistatim Equay (Cynthia Bird).

**Thème(s) :**

- Premières Nations, Inuits et Métis
- Connaissance des Traités

**Matières :**

- Sciences sociales
- Histoire
- Géographie

**Aperçu de la leçon :** Dans cette leçon, les élèves explorent les Traités numérotés en mettant l'accent sur leur pertinence actuelle, les relations historiques et contemporaines et les avantages qu'en retirent tous les Canadiens.

**Temps requis :** Une période en classe

**Concept(s) de la pensée historique :**

- Établir la pertinence historique
- Utiliser des sources primaires
- Identifier la continuité et le changement
- Analyser les causes et les conséquences
- Adopter une perspective historique
- Comprendre la dimension éthique des interprétations historiques.

**Objectifs d'apprentissage : Les élèves**

- explorent la pertinence historique et contemporaine des Traités numérotés.
- comprennent la pertinence actuelle des relations issues des Traités.
- se penchent sur leurs propres points de vue concernant les Traités numérotés.

## Les Traités numérotés

**L'activité :**

*Activation : Comment les élèves se préparent-ils à l'apprentissage?*

- Répartissez les élèves en groupes de trois ou quatre.
- Distribuez/affichez une image représentant une médaille de Traité [voir fiche 1.1].
- Demandez aux élèves d'examiner les deux faces de la médaille.
- Posez la question suivante : De quoi s'agit-il? Avez-vous déjà vu cet objet? Quelles sont les images figurant sur chaque côté de la médaille? Que représentent-elles? Avez-vous des questions?
- Lisez à haute voix l'article de la page 32 « Artéfacts des Traités numérotés » du numéro du magazine Canada's History intitulé Les Traités et les relations qui en découlent.
- Animez et dirigez une discussion en classe.

*Acquisition : Quelles stratégies facilitent l'apprentissage des groupes et des élèves?*

- Remettez des copies de la fiche 2.1 Guide d'anticipation à chaque élève.
- Vérifiez s'ils ont compris : lisez à haute voix les énoncés dans la colonne de gauche.
- Demandez aux élèves d'écrire une première réponse. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse.
- Invitez les élèves à échanger leurs premières réponses en petits groupes ou avec toute la classe.
- Présentez un aperçu des Traités numérotés, de 1871 à 1921.
- Encouragez les élèves à poser des questions et à discuter.

*Mise en application : Comment les élèves exercent-ils leur compréhension?*

- Demandez aux élèves de revenir au Guide d'anticipation.
- Demandez-leur de remplir la section « Après » [encerclez : Maintenant, je suis en désaccord/je suis d'accord ou ajoutez votre propre réponse].
- Demandez-leur de remplir la section « Pourquoi ».
- Invitez les élèves à échanger leurs réponses en petits groupes ou avec toute la classe.

**Matériel/ressources :**

- Copie/copies du magazine Canada's History intitulé Les Traités et les relations qui en découlent.
- Copie imprimée des fiches 1.1 et 1.2 - une par élève.

**Activité supplémentaire :**

- Explorez le symbolisme des médailles de Traité. Préparez un babillard pour afficher des images et les travaux des élèves.

FICHE 1.1 Médaille de Traité



## FICHE 1.2 Guide d'anticipation

Énoncé	Votre réponse
<p><i>Les Traités numérotés sont des événements historiques qui n'ont aucune pertinence aujourd'hui.</i></p>	<p>Initiale : _____            _____</p> <p>Après : Je suis en désaccord/Je suis d'accord :</p> <p>Pourquoi : _____            _____            _____            _____</p>
<p><i>Avant le Traité n° 1 en 1871, les Premières Nations et les nouveaux arrivants avaient tissé et entretenu des liens.</i></p>	<p>Initiale : _____            _____</p> <p>Après : Je suis en désaccord/Je suis d'accord :</p> <p>Pourquoi : _____            _____            _____            _____</p>
<p><i>Seules les Premières Nations bénéficient des relations découlant des Traités.</i></p>	<p>Initiale : _____            _____</p> <p>Après : Je suis en désaccord/Je suis d'accord :</p> <p>Pourquoi : _____            _____            _____            _____</p>



## Adaptation pour la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année

Voir la section « Cadeaux et symboles » aux pages 16 et 17 dans le numéro *Nous sommes tous des peuples des Traités* de *Kayak : Navigue dans l'histoire du Canada*.

### À lire :

Topé là! >> Cette médaille a commencé à être remise aux Premières Nations à partir de 1873. D'un côté, elle comporte une image d'un chef des Premières Nations serrant la main d'un agent britannique, et de l'autre, une image de la reine Victoria. Elle a été utilisée jusqu'à la mort de la reine, en 1901. Cette médaille était en argent pur.

### Neurones en action

Explorez le symbolisme de la médaille de Traité. Mettez l'accent sur la poignée de main, les symboles de la Création, la hache au sol.

### En pratique

Demandez aux élèves de créer une médaille de classe symbolisant la relation entre les élèves et entre l'enseignant et les élèves. Affichez les médailles en classe pendant toute l'année pour symboliser la pertinence, l'accompagnement et la persévérance.

**Auteure:** Karine Duhamel

**Niveau :** 7-12

**Article du magazine :**

« *Gakina Gidagwi'igoomin Anishinaabewiyang* : Nous sommes tous peuples des Traités » écrit par Karine Duhamel.

**Thème(s) :**

- Premières Nations, Inuits et Métis
- Connaissance des Traités

**Matières :**

- Sciences sociales
- Histoire
- Géographie

**Aperçu de la leçon :** Dans cette leçon, les élèves explorent le concept d'esprit et d'intention en examinant les différents points de vue de la Couronne et des Premières Nations au moment de la négociation des Traités. Ils analysent l'esprit et l'intention en tant que fondement pour renouveler les relations issues des Traités.

**Temps requis :** Une période en classe

**Concept(s) de la pensée historique :**

- Identifier la continuité et le changement

**Objectifs d'apprentissage : Les élèves**

- Exploreront le contexte dans lequel les Traités numérotés ont été négociés et signés.
- Analyseront ce que les Premières Nations et le gouvernement ont compris des Traités.
- Interpréteront différents récits des Traités afin de déterminer comment cette compréhension a évolué.
- Évalueront la façon dont l'interprétation moderne des Traités ne correspond pas aux intentions de leurs signataires des Premières Nations.

# Comprendre l'esprit et l'intention

## L'activité :

### *Activation : Comment les élèves se préparent-ils à l'apprentissage?*

- Demandez aux élèves de réfléchir à une situation où ils ont conclu une entente ou se sont entendus avec un ami ou un camarade.
- Demandez-leur de réfléchir à ce qui suit : la nature de l'entente ou du compromis, la façon dont ils y sont parvenus, l'issue positive ou négative de la situation.
- Invitez les élèves à discuter de leurs réflexions avec l'ensemble de la classe.
- Dirigez une discussion en classe reposant sur les questions suivantes : quelles promesses ont été prises et tenues? Y a-t-il eu un malentendu et pourquoi? Ce qui a assuré le succès où l'échec de l'entente.
- Posez la question suivante : comment peut-on se souvenir des promesses faites [par écrit, de vive voix, poignée de main, etc.]

### *Acquisition : Quelles stratégies facilitent l'apprentissage des groupes et des élèves?*

- Faites écouter à vos élèves : « Let's Talk Treaty: Episode 2 » [15:09]
- Vérifiez s'ils ont bien compris :
  - Que veut dire l'aîné Bone lorsqu'il dit « les Traités sont plus que des ententes écrites »?
  - La commissaire aux Traités, Loretta Ross, mentionne « ils voient les Traités comme des contrats ». Qui désigne-t-elle ainsi?
  - Quel partenaire considère les promesses des Traités comme davantage qu'un simple texte écrit?
  - Que signifie « esprit et intention » dans le contexte des Traités?
- Formulez une définition « de l'esprit et de l'intention » fondée sur les discussions en classe. Reproduisez la définition au tableau.
- Favoriser les questions et la discussion.

### *Mise en application : Comment les élèves exercent-ils leur compréhension?*

- Lisez à voix haute l'extrait suivant de Les Traités et les relations qui en découlent (p. 11) :
- Actuellement, la priorité consiste à retrouver l'esprit et l'intention des Traités. Ces accords ne sont pas caducs, obsolètes ou sans utilité. Les histoires et récits des Premières Nations sur les processus entourant les Traités mettent en valeur les principes importants de réciprocité, de respect et de renouvellement, principes ancrés dans une expérience s'étalant sur des milliers

## Comprendre l'esprit et l'intention (continué)

d'années de présence sur ces terres. Les Traités sont en fait la clé vers une nouvelle vision de l'avenir, puisqu'ils constituaient des accords encadrant les relations entre les Premières Nations et les colons, pour le passé, le présent et l'avenir.

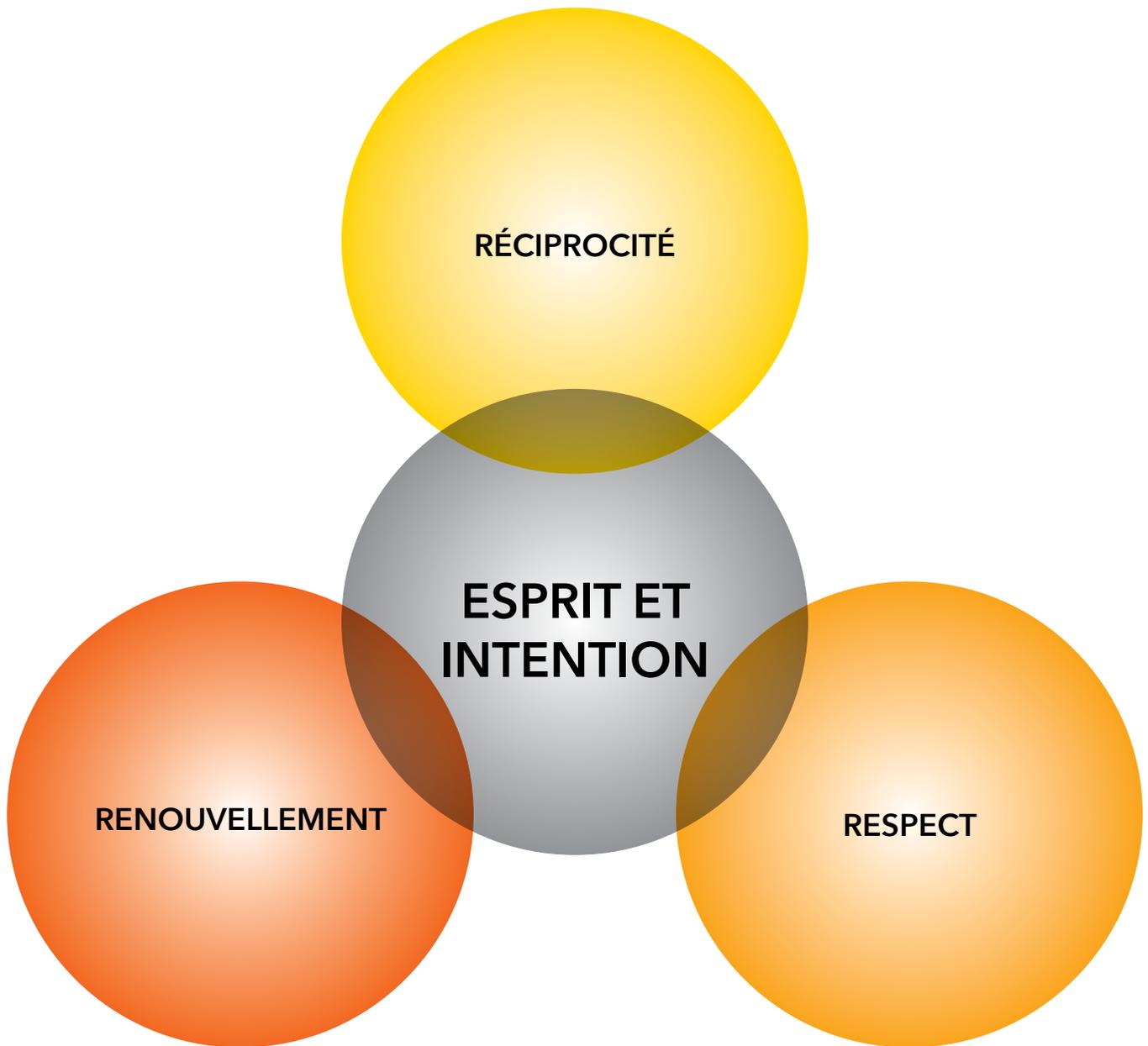
- Inscrivez les mots réciprocité, respect et renouvellement au tableau. Définissez chaque mot.
- Dirigez une discussion en classe sur la façon dont chaque mot peut être relié au concept d'esprit et d'intention.
- Remettez des copies de la fiche 2.1 et demandez aux élèves de remplir le document.

### Matériel/ressources :

- Copie/copies du magazine Canada's History intitulé Les Traités et les relations qui en découlent
- Accès à l'Internet (avec audio)
- Accès au document suivant : Let's Talk Treaty, Episode 2: Spirit and the Intent of Treaties with Elder Harry Bone : <http://www.trcm.ca/multimedia/lets-talk-Treaty/> (en anglais seulement )
- Copies imprimées de la fiche 2.1 - une par élève.

### Activité additionnelle :

Faites une recherche sur un traité de wampum, comme le Traité du wampum à deux bandes, le wampum Dish with One Spoon ou le wampum du Traité de Niagara. En découvrant les principes qui sous-tendent ces ententes, les élèves peuvent ensuite les comparer sur les plans du contenu et de la forme par rapport aux ententes subséquentes, comme les Traités numérotés.



**LORETTA ROSS:** Ahniin, boozhoo. Je m'appelle Loretta Ross. Je suis la commissaire aux traités de la Commission des relations découlant des Traités du Manitoba et je tiens à inviter tout le monde à notre deuxième émission de la série *Let's Talk Treaty*, ici sur NCI FM. La Commission des relations découlant des Traités du Manitoba a un mandat d'enseignement et veut aider les gens à comprendre ce que sont les Traités. Et c'est exactement le but cette émission de radio. Ainsi, dans le cadre des prochaines émissions de la série et des prochains mois, nous aborderons différents sujets sur les Traités, plus particulièrement les Traités du Manitoba, et leur importance dans la relation de nation à nation entre les peuples autochtones et la Couronne. La semaine dernière, nous avons fait une introduction sur les Traités et sur le but de notre émission de radio. Nous avons un invité spécial, l'aîné Bone, qui nous a aidé à comprendre l'importance du Créateur, de la cérémonie, du calumet et des sept principes sur lesquels reposent les Traités. Nous présentions le point de vue des Premières Nations afin de définir la façon dont ces dernières ont négocié les Traités et ce qu'elles offraient en s'engageant à conclure de tels traités. Nous poursuivons sur ce thème cette semaine et parlerons de « l'esprit et de l'intention » des Traités, une expression que vous avez sans doute déjà entendue. Elle revêt différentes significations pour différentes personnes et nous ne comprenons pas tous ce qu'elle signifie. Nous en avons entendu diverses interprétations au fil des ans et il y a certainement différentes façons de la comprendre, notamment la mienne. Nous avons donc le plaisir d'accueillir à nouveau l'aîné Bone, qui a accepté de participer à notre deuxième émission. Bienvenue aîné Bone. Nous parlerons aujourd'hui de « l'esprit et de l'intention » des Traités du point de vue des Premières Nations, des aînés. J'espère que cela nous aidera à comprendre le sens profond de cette expression. Je sais que la Couronne a longtemps évité d'aborder le sujet des Traités et que cela a empêché les parties de progresser et de mettre en œuvre les Traités de la façon dont les Premières Nations l'entendaient. Je crois que c'est un sujet important qu'il faut essayer de comprendre et qui permet de rapprocher les parties afin d'aller de l'avant avec la mise en œuvre des Traités et leur compréhension. C'est toujours bon signe lorsque les parties commencent à s'écouter et je crois qu'un retour à l'esprit et à l'intention des Traités et à la négociation des Traités constitue certainement un bon point de départ. J'accueille donc l'aîné Bone en studio. Merci de m'accompagner encore ce matin. Je voulais vous demander ce que vous comprenez de l'expression « l'esprit et l'intention », en tant que membre d'une Première Nation et en tant qu'aîné.

**AÎNÉ HARRY BONE :** Meegwetch, boozhoo. Les aînés d'hier et d'aujourd'hui ont toujours pensé que les mots « esprit et intention » étaient importants, même avant les Traités. L'esprit et l'intention des Traités, comme nous en avons discuté la semaine dernière, englobent qui nous sommes comme peuple et comme nations. Ces termes couvrent les sept principes et l'identité de notre peuple. Il est important de comprendre cela afin de pouvoir aller au-delà des mots des Traités, car les Traités ne se résument pas à ce qu'en ont écrit les gouvernements. L'intention est importante. L'esprit des Traités est tout aussi important. Vous savez sans doute déjà que le gouvernement a dit différentes choses à ce sujet. Les décisions de la Cour suprême mentionnent cependant deux éléments qu'il est important de souligner dans le contexte de l'esprit et de l'intention. Le premier, c'est que nous étions les premiers habitants du Canada, avant l'arrivée de toute autre population. Le deuxième, c'est l'importance de l'histoire orale aujourd'hui, et l'importance de l'esprit et de l'intention des Traités qui découle de cette histoire. C'est effectivement le fondement de tout. Ces termes définissent qui nous sommes comme nations. Ils définissent qui nous étions à l'époque des Traités et pourquoi nous sommes encore présents aujourd'hui. Ainsi, les Traités ne se

## FICHE 2.2 *Let's Talk Treaty Episode 2* (traduction) 18 octobre 2017

résumant pas qu'aux mots qui parlent de nous. Les Traités parlent de l'esprit. Ils parlent de ce que nous sommes comme nations. Ils parlent des sept principes, des dons que nous a faits le Créateur, de notre relation avec le Créateur, avec le territoire et avec nous-même, en tant que peuple, et ils parlent des quatre langues et des langues que nous parlons encore aujourd'hui, des enseignements, de notre histoire et de notre mode de vie. Je pense qu'il est important d'en discuter car ce sont les fondements de notre identité. Le gouvernement a sa propre source. Il sait d'où il vient, il sait comment les lois ont été formulées et comment la constitution a été établie. Il a sa propre source, tout comme nous, les Premières Nations. Ainsi, à l'époque des Traités, les relations étaient égalitaires. Il faut se rappeler qu'à l'époque des Traités, il y a 150 ans, les Premières Nations avaient encore le pouvoir et la force de former un peuple, d'être considérées comme des nations. Le gouvernement de l'époque n'avait pas la force militaire ni l'argent pour nous acheter; les Traités représentaient donc une entente pacifique. Je crois qu'il est important de comprendre l'esprit et l'intention des Traités, car ils définissent qui nous sommes comme peuple, depuis les débuts. C'est ce que signifient les Traités pour nous.

**LR :** Du point de vue de la Couronne, vous avez parlé de la façon dont le Canada, ou la Couronne, voyait les Traités. Nous avons compris au fil des ans que la Couronne considérait ces Traités avec les Premières Nations comme des contrats, c'est vrai? Et vous avez parlé de la Cour suprême, de la façon dont la Cour a reconnu l'importance de l'histoire orale et qu'il ne s'agissait pas simplement de contrats. La Cour a reconnu qu'ils ne se limitaient pas aux textes écrits. La Couronne a, de son côté, dit qu'ils contenaient tout. Pendant de très longues années, elle a affirmé que tout ce qui concerne les Traités est contenu dans le texte écrit des Traités. Mais je vous entends dire qu'ils vont bien au-delà de ça. Lorsque vous parlez de l'esprit et de l'intention de la négociation des Traités, vous ne vous limitez pas au texte écrit des Traités. Ce ne sont pas que des contrats qui ont servi à décrire les relations en découlant.

**HB :** Il faut se rappeler qu'à l'époque des Traités, certaines choses n'étaient pas ouvertes à la négociation : dans notre langue, nous disions simplement que nous n'étions pas prêts à abandonner nos langues, nos enseignements, notre histoire, notre mode de vie et nos croyances. Ce que nous disions dans les Traités, c'est que nous voulions continuer de faire ce que nous faisons avant, chasser, pêcher, cueillir, mais en plus, nous avons parlé de notre subsistance. Les Traités visaient le territoire. Ils n'avaient rien à voir avec nos droits en tant que peuple; il importe donc de se rappeler que l'intention des Traités était de préserver notre mode de vie, notre façon de tirer notre subsistance du territoire. Par exemple, l'agriculture a fait partie des discussions entourant les Traités. Mais l'une des priorités à l'époque était l'éducation, pour nous assurer que notre peuple comprenait qui il était en tant que Première Nation. Ensuite, il fallait que notre peuple comprenne son lien en tant que nation par rapport au gouvernement. Je pense donc qu'il est important de comprendre les Traités à partir de cette perspective. Le point de vue des Premières Nations est important parce que le gouvernement parle maintenant de réconciliation. Nous devons nous réconcilier avec notre propre histoire en tant que Premières Nations. Il faut comprendre d'où nous venons, les enseignements et le mode de pensée de nos ancêtres. Du côté du gouvernement, ce dernier aussi doit se réconcilier avec son histoire, il doit comprendre comment il a formé le Canada et le Manitoba, comment il a établi la Constitution, ses lois. Car il nous disait à l'époque que l'Amérique du Nord était un territoire vide, c'est qui est faux. Nous, en tant que Premières Nations, devons comprendre nos droits originaux, qui nous sommes. Mais le gouvernement doit également comprendre quels sont ses droits, depuis la fondation du Canada en 1867.

## FICHE 2.2 *Let's Talk Treaty Episode 2* (traduction) 18 octobre 2017

**LR:** Aujourd'hui, le gouvernement est prêt à entamer une réconciliation, comme vous l'avez mentionné. Cette réconciliation doit se concrétiser pour les Premières Nations, mais aussi pour les non-Autochtones. En tenant compte de nos histoires respectives et de l'histoire de nos relations, le Canada est maintenant prêt à aller de l'avant et à tisser une relation de nation à nation. Est-ce que cela signifie qu'il doit se pencher sur l'esprit et l'intention des Traités et leur importance pour les deux parties, soit les Premières Nations et la Couronne? Pourquoi est-il important de revenir sur l'esprit et l'intention des Traités avant de pouvoir se parler de nation à nation et d'arriver à une véritable réconciliation?

**HB :** Ce qu'il faut retenir à propos de la réconciliation, c'est la reconnaissance du fait, selon les aînés, que les Premières Nations n'ont jamais été défaites, conquises ou n'ont jamais capitulé. Les Traités ont été négociés. Ils signifient que nous conservons nos droits, tels qu'ils étaient à l'époque des Traités, ou les droits originaux de notre peuple. C'est important. Pour nous, de nation à nation signifie simplement que nos droits d'origine sont maintenus, renforcés ou simplement respectés. Ainsi, je pense qu'il faut se rappeler que notre perspective historique par rapport à ces Traités demeure importante.

Le gouvernement parle de nation à nation. Il fonde sa perspective sur une interprétation de la nation basée sur ses propres origines, ses propres lois, sa propre constitution. Les Premières Nations doivent faire de même pour comprendre que nos nations comprennent les sept principes dont nous avons parlé et la cérémonie du calumet, qui remonte à l'époque des Traités. Il est important d'en tenir compte. Cette cérémonie reconnaît qui nous sommes comme nations. Aujourd'hui, lorsque nous parlons de nation à nation, nous devons revenir à qui nous étions à l'époque des Traités et aux droits que nous avons depuis le début des temps. Il ne s'agit pas des droits que le gouvernement pense nous avoir consentis. Car il faut se rappeler qu'à l'époque des Traités, le gouvernement et ses commissaires disaient à nos chefs : « Ce que je vous offre s'ajoute à ce que vous avez déjà ». « Ce que vous avez déjà », ce sont nos droits sur le territoire, nos droits sur nos langues, nos enseignements, notre histoire, notre mode de vie et nos croyances. C'est ce qu'il faut bien comprendre pour savoir qui nous sommes en tant que Premières Nations.

**LR:** Il s'est donc passé beaucoup de choses dans l'histoire des Premières Nations depuis la signature des Traités. Même avant leur signature, de nombreux changements ont marqué la culture des Premières Nations et celle des gouvernements. Ainsi, lorsque vous dites qu'il faut remonter à nos origines, à nos traditions, à notre mode de vie, aux enseignements en tant que Premières Nations, mais lorsque vous dites également que la Couronne doit se demander comment vivaient les Premières Nations avant de conclure les Traités, je me demande comment vous pensez que l'on peut y parvenir, ce que vous entendez exactement par cela?

**HB:** Ce qu'il est important de se rappeler à propos de ce retour aux origines de notre peuple... En fait, je ne dis pas que nous devons recommencer à vivre dans des tipis ou reprendre une vie nomade, comme nous le faisons avant. Mais je dis que nous avons le droit de parler nos langues. Nous avons le droit de pratiquer nos cérémonies et de transmettre nos enseignements. Nous avons le droit aujourd'hui de comprendre ce que signifiaient les Traités, de comprendre notre histoire. Et nous avons le droit de prendre soin de nous. Nous avons le droit de donner à nos cérémonies le sens que nous voulons leur donner. Nous avons le droit

## FICHE 2.2 *Let's Talk Treaty Episode 2* (traduction) 18 octobre 2017

de protéger le territoire comme nous le faisons maintenant, l'eau, l'air, les animaux et tout l'environnement. Nous avons le droit de faire tout cela. Ainsi, pour nous, le Traité existe tel qu'il a existé il y a 150 ans. Les choses ont changé, le gouvernement a changé, les temps ont changé, mais le droit original de protéger le territoire, l'eau, l'air et les animaux est toujours là. Il faut se rappeler que les droits originaux de notre peuple ont pour but de protéger le territoire.

**LR:** À de nombreux endroits on parle de réconciliation, et vous et moi avons participé à différents événements où l'on reconnaît maintenant le territoire, le territoire visé par le Traité. Qu'il s'agisse d'une conférence, d'une rencontre ou même d'un événement à l'église, on reconnaît le territoire traditionnel sur lequel on se trouve. Est-ce que cela fait partie de la réconciliation et que pourrions-nous faire de plus en tant qu'Autochtones et non-Autochtones pour faire un pas vers la réconciliation et voir les Traités comme un moyen nous permettant d'y accéder?

**HB:** Aujourd'hui, le gouvernement et la plupart des institutions, incluant les provinces et le gouvernement fédéral, commencent à reconnaître les territoires originaux, les terres de notre peuple, dans leurs allocutions. Ils disent qui nous sommes. Mais il importe également de reconnaître que ce sont les Premières Nations qui étaient les premiers occupants dans ce qui est aujourd'hui l'Amérique du Nord. L'Amérique du Nord n'a jamais été un territoire vide, mais le territoire occupé par les Premières Nations dès le début des temps. Il faut raconter cette histoire. C'est pourquoi nous sommes heureux de constater que les gouvernements et les institutions, comme les universités et les collèges, commencent à reconnaître qu'il s'agit des territoires des Premières Nations, surtout à Winnipeg, au Manitoba, qui est le territoire d'origine du Traité n° 1, celui qui englobe les peuples Anishinaabe, Cris et Lakota, et les Métis par la suite.

**LR:** Je tiens à vous remercier à nouveau, aîné Bone, pour votre visite et votre présence ici aujourd'hui. Je veux encourager les gens à continuer d'écouter. Nous avons plusieurs émissions à venir et nous aborderons chaque fois des sujets variés. Visitez notre site Web à [www.trcm.ca](http://www.trcm.ca) ou suivez-nous sur les médias sociaux. Notre prochaine émission aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre. Au plaisir de poursuivre la conversation avec vous et de « parler Traités ». Miigwech.



## Adaptation pour la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année

Voir la section « Cadeaux et symboles » aux pages 16 et 17 dans le numéro *Nous sommes tous des peuples des Traités* de Kayak : *Navigue dans l'histoire du Canada*.

### À lire :

Topé là! >> Cette médaille a commencé à être remise aux Premières Nations à partir de 1873. D'un côté, elle comporte une image d'un chef des Premières Nations serrant la main d'un agent britannique, et de l'autre, une image de la reine Victoria. Elle a été utilisée jusqu'à la mort de la reine, en 1901. Cette médaille était en argent pur.

### Neurones en action

Explorez le symbolisme de la médaille de Traité. Mettez l'accent sur la poignée de main, les symboles de la Création, la hache au sol.

### En pratique

Demandez aux élèves de créer une médaille de classe symbolisant la relation entre les élèves et entre l'enseignant et les élèves. Affichez les médailles en classe pendant toute l'année pour symboliser la pertinence, l'accompagnement et la persévérance.

**Auteure:** Jean Moir

**Niveau :** 7-12

**Article du magazine :**

« Des nations en attente » écrit par Guuduniia LaBoucan.

**Thème(s) :**

- Premières Nations, Inuits et Métis
- Connaissance des Traités

**Matières :**

- Sciences sociales
- Histoire

**Aperçu de la leçon :** Dans cette leçon, les élèves se penchent sur l'expérience des Traités en Colombie-Britannique en explorant les événements importants du passé et en élaborant une échelle chronologique. Ils étudient ces événements en tenant compte de leur pertinence historique hier, aujourd'hui et demain.

**Temps requis :** 1-2 périodes en classe

**Concept(s) de la pensée historique :**

- Établir la pertinence historique
- Explorer la continuité et le changement

**Objectifs d'apprentissage : Les élèves**

- Exploreront la pertinence historique et moderne de l'expérience des Traités en Colombie-Britannique.
- Élaboreront une échelle chronologique sur l'expérience des Traités en Colombie-Britannique.
- Évalueront la pertinence historique de l'expérience des Traités en C.-B.

# Des nations en attente : L'expérience des Traités en C.-B.

## L'activité :

*Activation : Comment les élèves se préparent-ils à l'apprentissage?*

- Affichez une carte des Traités. [Vous en trouverez une à : [http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/htoc\\_1100100032308\\_fra.pdf](http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/htoc_1100100032308_fra.pdf)]. Assurez-vous que tous les élèves peuvent voir la carte.
- Posez les questions suivantes :
  - Que représente la carte?
  - Décrivez la carte. Que pouvez-vous en dégager au sujet des Traités?
  - Situez la Colombie-Britannique.
  - Selon la carte, en quoi l'expérience des Traités en C.-B. est-elle différente ou similaire à celle d'autres régions du Canada?
- Encouragez et guidez une discussion en classe.
- Divisez la classe également en 16 (groupes ou élèves seuls).
- Remettez des copies du numéro du magazine Canada's History Les Traités et les relations qui en découlent.
- Demandez aux élèves de se rendre à la page 47.
- Invitez un volontaire à lire à haute voix le titre de l'article : Des nations en attente : Les Premières Nations de la Colombie-Britannique sont dans une situation unique concernant les Traités.
- Posez la question suivante : À partir de la carte et du titre, que signifie la phrase : Les Premières Nations de la Colombie-Britannique sont dans une situation unique concernant les Traités?
- Encouragez et guidez une discussion en classe.

*Acquisition : Quelles stratégies facilitent l'apprentissage des groupes et des élèves?*

- Assignez à chaque groupe/élève l'une des dates suivantes : Demandez à chaque groupe d'inscrire la date en haut d'une feuille de papier (en gros caractères).

1763	1899	1997
1846	1913	1998
1849	1973	2014
1850 - 1854	1990	2017
1861	1991	
1871	1993	

- En se servant de l'article comme source, les élèves doivent résumer, dans un court paragraphe, l'événement pertinent à l'expérience des Traités en C.-B.
- Recueillez tous les résumés et organisez-les en les fixant au mur, en ordre chronologique.

## Des nations en attente : L'expérience des Traités en C.-B. (continué)

- Invitez les élèves à explorer et à lire l'échelle chronologique construite.
- Favoriser les questions et la discussion.

### *Mise en application : Comment les élèves exercent-ils leur compréhension?*

- Expliquez que les historiens ont recours à plusieurs critères pour établir la pertinence d'un événement. Ils portent un jugement sur l'importance d'un événement donné, d'une personne ou d'un groupe de personnes, et sur les développements du passé.
- Attirez l'attention des élèves sur l'échelle chronologique. Posez les questions suivantes :
  - Quel événement jugez-vous le plus pertinent pour les Premières Nations de cette époque? Pourquoi?
  - Quel événement permet de mieux comprendre les relations issues des Traités en Colombie-Britannique, aujourd'hui?
  - Quel événement a le plus marqué la mémoire collective des Premières Nations de la C.-B.?
  - Quel événement a le plus marqué la mémoire collective des non autochtones en C.-B.?
  - Quel événement est le plus révélateur des attitudes du gouvernement dans le passé?
  - Quel événement a (ou aura) des conséquences dans les années à venir?
- Remettez à chaque élève une copie imprimée de la fiche 3.2 Histoire des Traités de la C.-B. : Établir la pertinence historique.
- Demandez aux élèves de remplir le document.

### **Matériel/ressources :**

- Copie/copies du magazine Canada's History intitulé Les Traités et les relations qui en découlent ou accès au magazine en ligne
- Copies imprimées de la fiche 3.2 - une par élève
- Accès à l'Internet et à un projecteur (facultatif)
- Carte des Traités du Canada

### **Activité additionnelle :**

- Demandez aux élèves de relire l'article et de noter les « trois critères pour établir un titre ancestral autochtone » décrits par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Delgamuukw, c'est-à-dire qu'une Première Nation doit prouver devant les tribunaux que son titre ancestral est fondé sur :
  1. une occupation suffisante,
  2. continue et
  3. exclusive du territoire avant 1846 (lorsque la Grande-Bretagne a imposé sa souveraineté sur la C.-B.).
- Demandez aux élèves de rédiger un court texte expliquant la signification de ces trois termes et la difficulté (et le coût!) de faire la preuve d'une telle occupation devant les tribunaux. Imaginez que vous devez remonter des centaines d'années dans le passé pour retrouver des preuves, d'autant que vos ancêtres ne conservaient pas de documents ou de témoignages écrits! Les élèves peuvent-ils retracer des exemples spécifiques dans les articles qu'ils ont lus pour démontrer cette difficulté?

## FICHE 3.1 Échelle chronologique de l'histoire des Traités de la C.-B : Outil de l'enseignement

- 1763 Proclamation royale de 1763 - Très importante car la Couronne britannique reconnaît les titres autochtones sur le territoire et la nécessité de négocier des Traités pour exercer un contrôle sur le territoire. Cela a mené à la négociation de nombreux Traités dans l'Est et d'autres régions de l'Ouest du Canada.
- 1846 La Grande-Bretagne déclare sa souveraineté sur la C.-B après avoir instauré une frontière entre les États-Unis et l'Amérique du Nord britannique - Les Britanniques veulent favoriser l'établissement de nombreuses colonies en C.-B. pour freiner l'expansion des Américains.
- 1849 La colonie de l'Île de Vancouver est créée - La Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) obtient des droits territoriaux et commerciaux valides pendant dix ans, sous réserve de fonder une colonie britannique dans un délai de cinq ans.
- 1850 - 1854 Les Traités Douglas sont signés sur l'Île de Vancouver - James Douglas essaie de négocier des Traités et d'acheter des terres à d'autres Premières Nations, mais cette « transaction » est refusée par le secrétaire de la colonie E.B. Lytton parce qu'il juge que « l'acquisition des titres » n'est pas nécessaire. Bonne question de débat : Ce refus de Lytton de remettre à Douglas les sommes nécessaires pour acheter les terres est-il la principale raison pour laquelle des Traités n'ont pas été négociés en C.-B.? Que serait-il advenu si Lytton avait accepté de lui remettre ces fonds?
- 1861 Douglas instaure une politique territoriale (puisque'il ne peut pas acheter de terres) et établit des « réserves indiennes » - Douglas émet également les proclamations 13 et 15, selon lesquelles la Couronne possède toutes les terres de la C.-B. (bien sûr, cela contredit la Proclamation royale de 1763).
- 1871 La C.-B. se joint à la Confédération (et affirme que les « titres ancestraux autochtones » sont éteints en C.-B.).
- 1899 Le Traité n° 8 est signé dans le nord-est de la C.-B. (principalement pour régler un conflit entre les chercheurs d'or et les Premières Nations et pour favoriser la colonisation), même si le gouvernement de la C.-B. continue d'affirmer qu'il n'y a pas de titres ancestraux autochtones dans la province.
- 1913 Les Nisga'a se rendent devant le Conseil privé en Angleterre pour revendiquer leurs droits territoriaux.
- 1973 Les Nisga'a se rendent devant la Cour suprême du Canada dans le cadre de la fameuse affaire Calder afin d'obliger le gouvernement fédéral à entreprendre des négociations sur les revendications territoriales - les négociations entourant le Traité avec les Nisga'a commencent en 1976.
- 1990 La C.-B., le Canada et les Premières Nations de la C.-B. créent un groupe de travail pour formuler des recommandations sur la façon d'entamer des négociations entourant les Traités.
- 1991 La Commission des Traités de la C.-B. est créée en tant qu'organisme indépendant chargé de superviser les négociations : ces dernières doivent être « fondées sur la confiance mutuelle, le respect et la compréhension, par le truchement de négociations politiques ».
- 1993 Les négociations officielles commencent.
- 1997 La Cour suprême du Canada détermine que les titres ancestraux autochtones en C.-B. n'ont pas été éteints par le gouvernement avant que la colonie ne se joigne à la Confédération (affaire Delgamuukw) - Le tribunal établit également un test comportant trois critères pour établir les titres autochtones. **Remarque :** La seule façon pour les Premières Nations de régler leurs revendications territoriales consiste à négocier des Traités avec le Canada et la C.-B. (une démarche plus facile que de prouver leurs titres ancestraux devant les tribunaux).
- 1998 L'Accord définitif avec les Nisga'a est signé (100 ans après le Traité n° 8) - uniquement grâce à l'affaire Calder.
- 2014 La Nation Tsilhqot'in établit la preuve de ses titres ancestraux (mais dépense des millions de dollars pour y parvenir).
- 2017 En 2017, seulement sept Premières Nations ont signé des accords définitifs avec la C.-B. (5 Premières Nations Maa-nulth, la nation Tla'amin et la Première Nation Tsawwassen).

\*L'échelle chronologique est résumée et adaptée de l'article « Des nations en attente : Les Premières Nations de la Colombie-Britannique sont dans une situation unique concernant les Traités. » Voir : <https://www.histoirecanada.ca/consulter/politique-et-droit/des-nations-en-attente>

## FICHE 3.2 Histoire des Traités de la C.-B. : Établir la pertinence historique

Instructions: Choisissez un des événements de l'échelle chronologique de la classe, élaborée à partir de l'article *Des nations en attente* de Guuduniia LaBoucan et d'autres sources imprimées ou numériques, et remplissez le tableau suivant.

<b>ANNÉE :</b>	
<b>APERÇU DE L'ÉVÉNEMENT :</b>	
<b>Remarquable</b> L'événement a été remarqué, a fait parler ou a été étudié à l'époque ou depuis ce temps.	
<b>Marquant</b> L'événement ou le développement a marqué la mémoire collective d'un groupe à un certain moment.	
<b>Évocateur</b> Les gens aiment établir des comparaisons avec l'événement; on peut le relier à des expériences, croyances ou attitudes au fil du temps et d'un lieu à un autre.	
<b>Entraîne un changement</b> L'événement a eu des conséquences pour l'avenir.	
<b>Révéléateur</b> L'événement révèle d'autres aspects du passé, comme la façon de penser des gens de l'époque ou leurs valeurs.	



## Adaptation pour la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année

**Lire « Le camion de Del »** par Guuduniia LaBoucan aux pages 20 à 23 du numéro de *Kayak* : *Navigue dans l'histoire du Canada* intitulé *Nous sommes tous des peuples des Traités*.

### Neurones en action

Au moyen d'une pyramide des priorités, expliquez aux élèves les jugements formulés sur un sujet simple. Étoffez votre propos afin d'explorer le concept de pertinence historique en tant que processus employé par les historiens pour déterminer ce qui était important à propos d'un événement, d'un personnage ou des développements du passé.

### En pratique

Donnez un aperçu des Traités Douglas. Distribuez des cartes des personnages qui ont joué un rôle dans ces Traités [Nuuchah'nulth/salish du littoral/peuple Kwakwaka'wakw; chefs des Premières Nations; Sir James Douglas; Compagnie de la Baie d'Hudson; Couronne; colons de la C.-B.]. Demandez aux élèves de les disposer en pyramide, en plaçant le plus important, selon eux, au sommet. Comparez et discutez.

**Auteure:** Keri Cheechoo

**Niveau :** 7-12

**Article du magazine :**

« Des nations en attente » écrit par Guuduniia LaBoucan.

**Thème(s) :**

- Premières Nations, Inuits et Métis
- Connaissance des Traités
- Droits territoriaux des Premières Nations

**Matières :**

- Sciences sociales
- Histoire
- Géographie

**Aperçu de la leçon :** Dans cette leçon, les élèves explorent les titres de propriété des Premières Nations dans la vallée de l'Outaouais. Ils effectuent une recherche sur une communauté des Premières Nations en territoire traditionnel algonquin et participent à un débat.

**Temps requis :** 2-4 périodes en classe

**Concept(s) de la pensée historique :**

- Établir la pertinence historique
- Utiliser des sources primaires
- Analyser les causes et les conséquences
- Adopter une perspective historique
- Comprendre la dimension éthique des interprétations historiques.

**Objectifs d'apprentissage : Les élèves**

- Identifient et décrivent un groupe de la première nation algonquine, son territoire et ses droits.
- Montrent qu'ils comprennent le problème encore non résolu du titre de propriété des Algonquins (qui comprend Ottawa, la capitale nationale).
- Développent leurs techniques d'enquête, de recherche et de communication au moyen de sources primaires et secondaires.

# Connaissance des revendications territoriales et territoire algonquin

## L'activité :

*Activation : Comment les élèves se préparent-ils à l'apprentissage?*

- Remettez des copies de la fiche 4.1 Territoire algonquin vers 1850-1867 à chaque élève.
- Demandez aux élèves d'écrire à l'endos de la carte : 1) trois faits qu'ils dégagent de la carte et 2) trois questions qu'ils veulent poser en lien avec la carte.
- Après quelques minutes, invitez les élèves à communiquer leurs réflexions.
- Favorisez la discussion et guidez un débat avec l'ensemble de la classe.
- Lisez à haute voix le premier paragraphe de la page 41 de l'article « Territoire algonquin » :

Le territoire traditionnel des Algonquins a toujours compris la vallée de l'Outaouais et les terres adjacentes, à cheval sur la frontière de ce qui est aujourd'hui le Québec et l'Ontario. Contrairement à la majeure partie de l'Ontario et aux Prairies, les terres algonquines n'ont jamais fait l'objet d'un Traité de partage du territoire. Le titre de propriété des Algonquins continue d'exister.

- Posez la question suivante : Que signifie la phrase : « Le titre de propriété des Algonquins continue d'exister »?
- Posez la question suivante : Que signifie le terme titre? [Le titre signifie que vous êtes le propriétaire légal d'un territoire ou d'un bien. Le titre autochtone est le droit des Premières Nations de posséder leurs terres ancestrales, tel que reconnu dans le *common law*].
- Favorisez les questions et la discussion.
- Continuez de lire à haute voix les paragraphes deux et trois à la page 41, se terminant par :

Actuellement, il y a dix Premières Nations algonquines reconnues comptant près de onze mille membres. Neuf de ces communautés se trouvent au Québec : Kitigan Zibi, Barriere Lake, Kitcisakik, Lac Simon, Abitibiwinni, Long Point, Timiskaming, Kebaowek et Wolf Lake. Pikwakanagan est en Ontario. Trois autres Premières Nations en Ontario sont en partie d'origine algonquine, par filiation : Temagami, Wahgoshig et Matachewan.

- Revenez aux cartes. Posez la question suivante : Quelles villes/ communautés des Premières Nations sont situées dans le territoire traditionnel algonquin? [Ottawa figure sur la liste; sollicitez d'autres réponses comme Gatineau, North Bay, Pembroke, etc.]

# Connaissance des revendications territoriales et territoire algonquin (continué)

- Posez la question suivante : Comment ces Premières Nations et communautés non autochtones situées en territoire traditionnel algonquin peuvent-elles régler le problème du titre puisqu'aucun traité de partage du territoire n'a été négocié?
- Favorisez les questions et la discussion.

## *Acquisition : Quelles stratégies facilitent l'apprentissage des groupes et des élèves?*

- Divisez la classe en dix groupes de taille égale. Assignez à chaque groupe l'une des Premières Nations algonquines suivantes : Québec - Kitigan Zibi, Barriere Lake, Kitcisakik, Lac Simon, Abitibiwinni, Long Point, Timiskaming, Kebaowek et Wolf Lake; Ontario - Pikwakanagan.
- Demandez aux élèves d'effectuer une recherche en ligne sur la Première Nation qui leur a été assignée. Distribuez des copies de la fiche 4.2 Premières Nations algonquines : Recherche.

## *Mise en application : Comment les élèves exercent-ils leur compréhension?*

- Une fois les recherches terminées, préparez chaque groupe en vue d'un débat.
- Le débat a lieu à leur table, avec leur groupe.
- Remettez à chaque table l'une des deux cartes de rôle de la fiche 4.3 Cartes des intervenants au débat :
  - un porte-parole des Premières Nations.
  - un porte-parole du gouvernement fédéral ou provincial.
- Assignez à la moitié du groupe une carte, et l'autre carte à l'autre moitié du groupe.
- Lisez les rôles attentivement.
- Procédez aux débats.
- Les débats en petits groupes doivent créer de nouveaux moments propices à l'apprentissage sur les perspectives historiques et contemporaines [du gouvernement fédéral ou provincial; des Premières Nations algonquines].
- À la fin des débats, rassemblez tous les groupes pour une séance de discussion.

## **Matériel/ressources :**

- Copie/copies du magazine Canada's History intitulé Les Traités et les relations qui en découlent
- Accès à l'Internet pour la recherche
- Copies imprimées des fiches 4.1 et 4.2 - une par élève
- Copies imprimées de la fiche 4.3, au besoin.

## **Activité additionnelle :**

Explorez et analysez les dimensions éthiques des promesses non tenues ou de l'absence de négociations/de garanties des gouvernements successifs avec les peuples algonquins. Les points d'accès à l'apprentissage peuvent être : le Traité de Swegatchy, les articles de la capitulation de Montréal, le Traité de Kahnawake, la Proclamation royale de 1763.

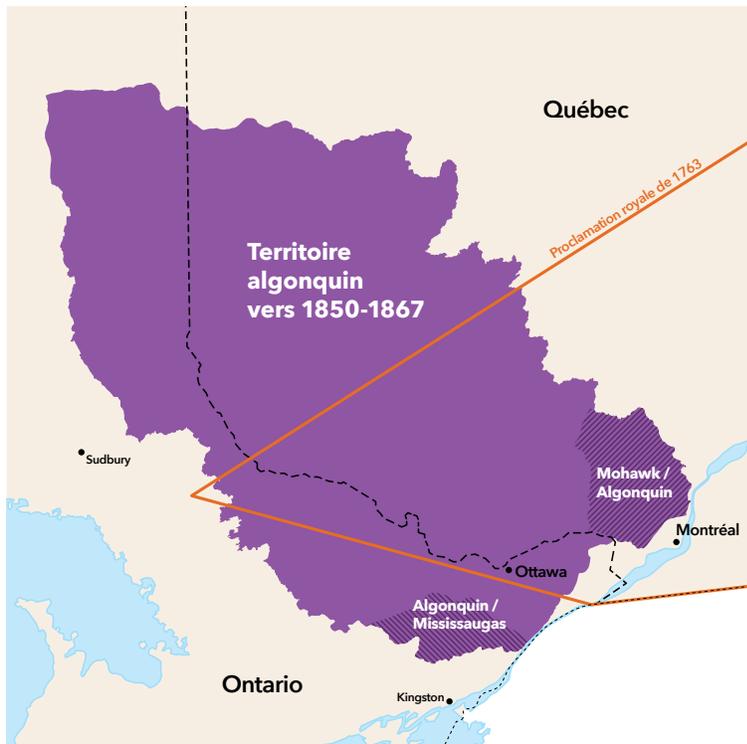
## FICHE 4.1 Territoire algonquin vers 1850-1867



Données fournies par Peter Di Gangi / tirées d'une carte originale de Planlab (Toronto)

## FICHE 4.2 Premières Nations algonquines : Recherche

**Situer sur la carte :**



**Nom de la communauté :**

**Population :**

**Industries :**

**Modèle d'autonomie gouvernementale :**

**Information à jour sur les revendications territoriales :**

**Problèmes potentiels entourant les revendications territoriales :**

**Autres renseignements pertinents :**

**Sources :**

**En tant que porte-parole des Premières Nations, les élèves devraient être en mesure :**



- de présenter un résumé de la Première Nation choisie et de ses revendications territoriales;
- de préparer une présentation orale de ses constatations;
- de prendre part à une discussion respectueuse sur les revendications territoriales (et leur issue, s'il s'agit d'une revendication historique).

**En tant que porte-parole du gouvernement fédéral ou provincial, les élèves devraient être en mesure :**



- de prendre part à une discussion respectueuse sur les revendications territoriales (et leur issue s'il s'agit d'une revendication historique);
- de formuler le résultat ou les modalités d'un accord;
- de prendre part à une discussion pour déterminer si une entente concernant le territoire en cause peut être conclue.



## Adaptation pour la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année

**Lire « Bien vivre ensemble »**  
aux pages 8 à 13 du magazine  
*Kayak : Navigue dans l'histoire du  
Canada.*

### **Lire :**

Traités de paix et d'amitié,  
1725-1779

Les Micmacs, les Malécites et les Passamaquoddy - parfois regroupés sous le nom d'Abénakis - furent les premiers à occuper le territoire que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de Maritimes. Les Britanniques, toujours à l'affût d'un avantage dans leurs conflits intermittents avec les Français, voulaient convaincre les Premières Nations de se ranger à leurs côtés. Les deux groupes voulaient accentuer leurs activités commerciales. Les Traités de paix et d'amitié établissaient que les Britanniques et les Premières Nations n'interféreraient pas les uns avec les autres, et confirmaient le droit des Premières Nations de chasser et de pêcher, et de suivre leurs traditions religieuses. Les Traités ne prévoyaient aucune cession de territoire. Pour les Micmacs en particulier, les Traités contribuaient à tisser de nouveaux liens familiaux avec les Européens

### **Neurones en action**

Le 1<sup>er</sup> octobre 1986, le Jour anniversaire du Traité a été proclamé en Nouvelle-Écosse et est depuis célébré tous les ans afin de reconnaître le lien entre la Couronne et les Mi'kmaq et souligner les Traités de paix et d'amitié. Donnez un aperçu des Traités de paix et d'amitié.

### **En pratique**

Demandez aux élèves de créer une invitation à un événement qui souligne les Traités de paix et d'amitié/ le Jour anniversaire du Traité en Nouvelle-Écosse. Créez une rubrique qui comprend un bref aperçu historique, les principaux intervenants, des cartes, et qui explique la pertinence des Traités, hier et aujourd'hui.

**Auteure:** Connie Wyatt Anderson

**Niveau :** 7-12

**Magazine :** Le numéro du magazine *Canada's History* intitulé *Les Traités et les relations qui en découlent*.

**Thème(s) :**

- Premières Nations, Inuits et Métis
- Connaissance des Traités

**Matières :**

- Sciences sociales
- Histoire
- Géographie

**Aperçu de la leçon :** Dans cette leçon, les élèves explorent la nature durable et pancanadienne des relations issues des Traités au Canada, en soulignant les difficultés et possibilités auxquelles ces relations ouvrent la voie.

**Temps requis :** 1-2 périodes en classe

**Concept(s) de la pensée historique :**

- Établir la pertinence historique
- Explorer la continuité et le changement
- Analyser les causes et les conséquences

**Objectifs d'apprentissage : Les élèves**

- Reconnaittent les Traités comme une relation historique et contemporaine.
- Reconnaittent la nature évolutive des relations issues des Traités.
- Explorent les relations issues des Traités en tant qu'expérience nationale.
- Donnent des exemples de continuité et de changement qui s'appliquent aux relations issues des Traités.

# Traités : Partenariats et relations

**L'activité :**

*Activation : Comment les élèves se préparent-ils à l'apprentissage?*

- Distribuez des copies du numéro du magazine *Canada's History* intitulé *Les Traités et les relations qui en découlent*. Si vous n'en avez pas suffisamment pour chaque élève, formez des groupes.
- Posez plusieurs questions ciblées : Sur quoi porte le magazine? Qui sont les auteurs? Sur quoi portent les articles? Pourquoi le thème (Traités) est-il toujours pertinent dans la société canadienne moderne?
- Remettez une bande découpée de l'exercice Remplissez les sections vides [fiche 5.1] à chaque élève. Demandez-leur de revenir à la page indiquée et de remplir les sections manquantes en lisant le texte.
- Informez les élèves qu'il s'agit d'un exercice qui se fait en silence. Pas de bavardage, pas de travail en équipe. Distribuez les magazines si c'est nécessaire. Une fois le mot trouvé, les élèves devront retourner leur feuille sur leur bureau de façon à cacher les réponses.
- Attendez que tous les élèves aient terminé. Offrez votre aide au besoin.

*Acquisition : Quelles stratégies facilitent l'apprentissage des groupes et des élèves?*

- Demandez aux élèves de donner la réponse fournie dans leur bande découpée.
- La classe constate que tous les mots manquants de toutes les bandes découpées sont le même : relations.
- Inscrivez le mot relations en haut du tableau blanc.
- Invitez les élèves à lire leur extrait à haute voix. Inscrivez plusieurs mots clés au tableau.
- Lancez une discussion en classe sur la nature évolutive des relations issues des Traités.

*Mise en application : Comment les élèves exercent-ils leur compréhension?*

- Remettez une copie de la fiche 5.2 : Les relations issues des Traités : Continuité et changement à chaque élève.
- Lisez le texte; expliquez les concepts de continuité et de changement.
- Expliquez aux élèves comment effectuer le travail.

**Matériel/ressources :**

- Copie/copies du numéro *Les Traités et les relations qui en découlent*.
- Accès au magazine en ligne (facultatif) : <https://www.histoirecanada.ca/consulter/politique-et-droit/les-traites-et-les-relations-qui-en-decoulent>
- Copie imprimée de la fiche 5.1 découpée en bandes, une bande par élève. Il y a 19 bandes, photocopiez au besoin.
- Fiche 5.2 - un par élève.

**Activité additionnelle :**

Demandez aux élèves d'explorer et de comparer un traité historique au Canada et un traité moderne en soulignant les différences et similarités.

## FICHE 5.1 Traités - Remplissez les sections vides

<p>_____ des Traités, cruciales pour comprendre le Canada d'aujourd'hui, ont été oubliées et même délibérément ignorées. Aujourd'hui, de nombreux Canadiens non autochtones ne connaissent pas ces histoires, pourtant si essentielles et significatives.</p>	<p>Page 5</p>
<p>Alors que toutes les parties des _____ issues des Traités poursuivent leur chemin, nous devons trouver de nouvelles façons de travailler ensemble; c'est une responsabilité qui incombe aux Premières Nations et au reste du Canada.</p>	<p>Page 9</p>
<p>Les Traités contiennent les clés ouvrant la voie à une nouvelle façon de vivre les _____ qui lient les Premières Nations et les colons, dans le passé, le présent et l'avenir.</p>	<p>Page 11</p>
<p>Les Traités visaient à conserver un mode de vie reposant sur la chasse, la pêche et la cueillette, ainsi que les _____ au territoire qui ont existé pendant des milliers d'années avant l'arrivée des Européens.</p>	<p>Page 11/12</p>
<p>Les sept principes sacrés de la loi Anishinaabe, par exemple, sont axés sur les _____ entre les nations, entre les personnes et surtout, avec le territoire.</p>	<p>Page 12</p>
<p>... en vertu du Traité du wampum à deux bandes, négocié en 1613 entre les Hollandais et les Haudenosaunee, dans la région qui est maintenant l'État de New York, les Hollandais ont proposé que les Mohawks les qualifient de « pères ». Les Mohawks ont proposé une _____ d'une autre nature en suggérant le terme « frère », laissant supposer une relation plus équitable et autonome.</p>	<p>Page 13</p>
<p>Ils [Beothuk] avaient des _____ commerciales limitées, voire inexistantes, avec les pêcheurs européens et leurs populations se mirent à décliner avec l'arrivée de colons européens qui perturbaient leurs territoires de chasse et de pêche.</p>	<p>Page 17/18</p>

## FICHE 5.1 Traités - Remplissez les sections vides

<p>Au début des années 1600, les Britanniques et les Français conclurent des Traités avec les Premières Nations afin d'encadrer leurs _____ avec ces dernières, mais également pour obtenir un accès aux terres et aux réseaux commerciaux autochtones.</p>	Page 19
<p>De 1701 à 1763, les conflits entre la Grande-Bretagne et la France perturbèrent les _____ avec les nations autochtones.</p>	Page 19
<p>Les Traités établissaient une _____ juridique unique entre les Britanniques et les Premières Nations. Les Britanniques choisirent de négocier les modalités de ces ententes avec les Mi'kmaq et les Malécites, mais ne le firent pas avec les populations canadiennes ou acadiennes. Par conséquent, on peut affirmer que les Britanniques et les Premières Nations ont déterminé la façon dont ils allaient coexister.</p>	Page 20
<p>Jusqu'à récemment, la Confédération [1867] et la <i>Loi sur les Indiens</i> [1876] ont éclipsé la plupart des _____ issues des Traités dans l'esprit des populations non autochtones du Canada.</p>	Page 23
<p>Les _____ avec le souverain fondées sur des liens de « filiation » sont au cœur du Traité de Niagara (et de la plupart des Traités). La dynamique créée lorsque la Couronne et les Premières Nations deviennent « parents » entraîne un rapport qui doit reposer sur la confiance, la communication honnête et l'honneur.</p>	Page 23
<p>Ils [les peuples autochtones] savaient qu'ils devraient recourir à leur diplomatie et leur aptitude à conclure des Traités pour bâtir une _____ et la solidifier afin de bénéficier d'alliances stratégiques et des garanties que leur mode de vie et leur lien avec ce qui restait de leurs territoires ancestraux seraient protégés pendant des générations.</p>	Page 28

## FICHE 5.1 Traités - Remplissez les sections vides

<p>Ces politiques [<i>Loi sur les Indiens</i>] ont transformé le lien de filiation respectueux que les Premières Nations pensaient avoir créé par le truchement des Traités en _____ tuteur-pupille, dans le cadre de laquelle ils n'avaient plus voix au chapitre et n'exerçaient aucun contrôle sur leurs vies ou leurs terres. Une ère de relations respectueuses issues des Traités venait de prendre fin abruptement.</p>	
<p>La loi Anishinaabe nous dit que le territoire ne peut appartenir à qui que ce soit. Il s'agit plutôt d'une _____ de respect avec le territoire, avec un sentiment d'appartenance à cette terre ou « d'en faire partie ». Les systèmes juridiques non autochtones, cependant, ne reposent que sur des notions de propriété foncière et de possession.</p>	Page 28
<p>Pour comprendre les _____ et les promesses issues des Traités, il faut adopter le point de vue des Autochtones et des non-Autochtones. Les histoires orales des négociations des Traités ont leur place dans le processus d'interprétation des Traités.</p>	Page 37
<p>Les Traités ont force de loi aux yeux de l'État canadien et dans les systèmes juridiques autochtones. Ils sont des mécanismes légaux qui constituent une confirmation vivante des _____ entre les nations.</p>	Page 38
<p>En 1990, la Colombie-Britannique, le Canada et les Premières Nations de la Colombie-Britannique ont formé un groupe de travail pour recommander une façon d'entamer la négociation de Traités dans la province. Dans son rapport de 1991, le groupe de travail recommande que « les Premières Nations, le Canada et la Colombie-Britannique établissent une nouvelle _____ fondée sur la confiance mutuelle, le respect et la compréhension, par le truchement de négociations politiques ».</p>	Page 50
<p>La réconciliation n'est possible que si les deux parties veulent apprendre des erreurs du passé et sont prêtes à travailler pour trouver le pardon et rebâtir la confiance. Cela n'est pas facile dans les _____ personnelles; c'est encore plus difficile entre nations.</p>	Page 53

**Traités : Qu'est-ce qui est resté inchangé? Qu'est-ce qui a changé?**

Réfléchissez à ce que vous avez appris sur les relations issues des Traités.

**Constant**

Depuis que les premiers Traités ont été conclus, quels aspects de ces relations sont restés identiques? Quelles similarités observez-vous entre hier et aujourd'hui? Faites une liste.

**Change**

Depuis que les premiers Traités ont été conclus, quels aspects de ces relations ont changé? Faites une liste.



## Adaptation pour la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année

**Lire « Voir et célébrer »** aux pages 30 et 31 du numéro de *Kayak : Navigue dans l'histoire du Canada* intitulé *Nous sommes tous des peuples des Traités*.

### **Lire :**

Voir et célébrer

Il y a beaucoup de lieux et d'occasions pour souligner l'importance des Traités et les relations historiques qui en ont découlé entre les Premières Nations et la Couronne, aujourd'hui représentée par le Canada.

### **Neurones en action**

Explorez plusieurs lieux et occasions qui soulignent l'importance des Traités et des récits sur les relations historiques issues des Traités entre les Premières Nations et la Couronne.

### **En pratique**

Demandez aux élèves de créer et de construire une plaque ou un objet commémoratif pour la classe qui représente une relation issue de Traités propre à votre région.

**Auteur:** James Rowinski

**Niveau :** 7-12

**Article du magazine :** « Rétablir la confiance pour trouver le pardon » écrit par Jaime Battiste.

**Thème(s) :**

- Premières Nations, Inuits et Métis
- Connaissance des Traités
- Éducation sur les Traités et la réconciliation

**Matières :**

- Sciences sociales
- Histoire
- Géographie

**Aperçu de la leçon :** Dans cette leçon, les élèves utilisent des sources primaires pour explorer la validité constitutionnelle des Traités de paix et d'amitié. Ils emploient les concepts des preuves historiques et adoptent différentes perspectives pour étayer leur travail d'enquête.

**Temps requis :** 3-5 périodes en classe

**Concept(s) de la pensée historique :**

- Établir la pertinence historique
- Utiliser des sources primaires
- Explorer la continuité et le changement
- Analyser les causes et les conséquences
- Adopter une perspective historique
- Comprendre la dimension éthique des interprétations historiques.

**Objectifs d'apprentissage : Les élèves**

- Expliquent et formulent les perspectives des Premières Nations sur la réconciliation.
- Précisent et expliquent la pertinence, aujourd'hui, des Traités de paix et d'amitié.
- Utilisent les concepts de preuves historiques et de l'adoption d'une perspective historique pour contextualiser et expliquer les Traités de paix et d'amitié nationale.

# Rétablir la confiance pour trouver le pardon

## L'activité :

*Activation : Comment les élèves se préparent-ils à l'apprentissage?*

- Invitez les élèves à lire, à tour de rôle, l'article du magazine « Rétablir la confiance pour trouver le pardon » (page 53), et prenez du temps pour discuter des thèmes de l'éducation moderne sur les Traités et sur la réconciliation.
- Dirigez une discussion en classe axée sur les questions suivantes concernant les perspectives de l'auteur :
- Questions :
  - Comment la réconciliation est-elle décrite par l'auteur?
  - Qu'est-ce que l'auteur décrit comme première étape essentielle?
  - Selon l'auteur, quand ont été conclus les premiers Traités de paix et d'amitié?
  - Selon l'auteur, comment la Cour suprême a-t-elle reconnu la validité constitutionnelle des Traités? [Validité constitutionnelle : travailler dans le cadre instauré par la Constitution du Canada; suivre les lignes directrices établies dans la Constitution]
  - Quel rôle l'éducation joue-t-elle dans la réconciliation et les relations issues des Traités?
- Encouragez les élèves à poser des questions et à participer.

*Acquisition : Quelles stratégies facilitent l'apprentissage des groupes et des élèves?*

- Après avoir discuté de l'article et répondu aux questions en classe, divisez les élèves en grands groupes.
- Remettez à chaque groupe : fiche 6.1, 6.2 et 6.3 et les transcriptions partielles [au besoin, expliquez ce qu'est une source primaire].
- Vérifiez la clarté des textes. Invitez les élèves à poser des questions.
- Remettez à chaque groupe la fiche d'activité 6.4.
- Expliquez que la tâche consiste à utiliser des sources primaires pour comprendre le passé en adoptant le point de vue de ceux qui ont pris part aux négociations. Soulignez :
  - les perspectives des signataires originaux,
  - la période et les motivations des Britanniques dans les territoires colonisés Wabanaki.
- Demandez aux élèves de remplir la fiche 6.4 au sein de leur groupe. Favorisez les discussions.
- Offrez une aide et des conseils, au besoin.

# Rétablir la confiance pour trouver le pardon (continué)

*Mise en application : Comment les élèves exercent-ils leur compréhension?*

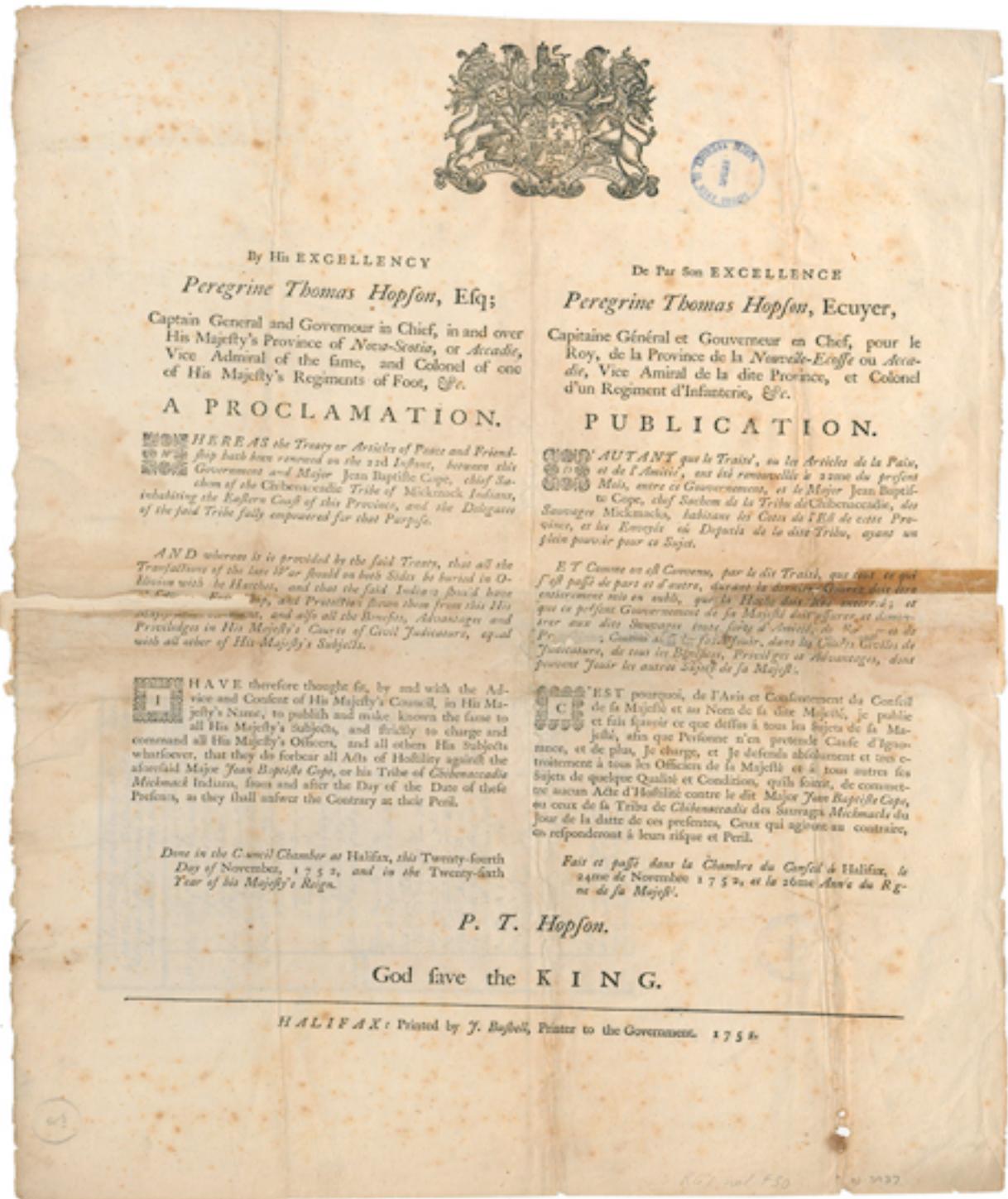
- Après avoir accordé aux élèves suffisamment de temps pour analyser et discuter des sources primaires, ainsi que du temps pour répondre aux questions de la fiche d'activité, lancez une discussion avec l'ensemble des élèves sur leurs conclusions en visant à obtenir des réponses aux questions suivantes :
  - De quels autres renseignements auriez-vous besoin pour comprendre le contexte plus large et les motivations des parties?
  - Quels problèmes ont éprouvé les Mi'kmaw, Wolastoqiyik et Passamoquoddy dans leurs territoires traditionnels avec les gouvernements des colonies et les colons?
- [Facultatif] : Accès au lien de la CBC : <http://www.cbc.ca/archives/entry/aboriginal-rights-donald-marshall-wins-supreme-court-victory>
- En conclusion, discutez avec les élèves de la pertinence actuelle des Traités de paix et d'amitié pour les Premières Nations et l'ensemble des Canadiens.

## **Matériel/ressources :**

- Copie/copies du magazine *Canada's History* intitulé *Les Traités et les relations qui en découlent*
- Copies imprimées des fiches 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 - une par élève
- Accès à l'Internet pour la vidéo (facultatif)

## **Activité additionnelle :**

Explorez l'importance/pertinence de la Confédération Wabanaki, les expériences des Wolastoqiyik dans les relations issues des Traités et le contexte plus vaste des influences historiques de l'époque sur les Premières Nations; explorez également la façon dont le processus de colonisation systématique s'est transformé en politiques ayant une incidence sur la langue, la culture et le territoire dans la région des Maritimes. On mettra particulièrement l'accent sur l'expérience des pensionnats et externats autochtones dans la région des Maritimes.



By His EXCELLENCY

*Peregrine Thomas Hopson, Esq;*

Captain General and Governour in Chief, in and over His Majesty's Province of Nova-Scotia, or Acadie, Vice Admiral of the same, and Colonel of one of His Majesty's Regiments of Foot, &c.

**A PROCLAMATION.**

WHEREAS the Treaty or Articles of Peace and Friendship, which have been renewed on the 22d Instant, between His Majesty's Government and Major Jean Baptiste Cope, chief Sachem of the Chibouacou Tribe of Micmac Indians, inhabiting the Eastern Coast of this Province, and the Delegates of the said Tribe fully empowered for that Purpose.

AND whereas it is provided by the said Treaty, that all the Transactions of the late War should on both Sides be buried in Oblivion with the Hatres, and that the said Indians should have full Liberty, and Protection from them from this His Majesty's Government, and also all the Benefits, Advantages and Privileges in His Majesty's Courts of Civil Judicature, equal with all other of His Majesty's Subjects.

I HAVE therefore thought fit, by and with the Advice and Consent of His Majesty's Council, in His Majesty's Name, to publish and make known the same to all His Majesty's Subjects, and strictly to charge and command all His Majesty's Officers, and all others His Subjects whatsoever, that they do forbear all Acts of Hostility against the aforesaid Major Jean Baptiste Cope, or his Tribe of Chibouacou Micmac Indians, from and after the Day of the Date of these Presents, as they shall answer the Contrary at their Peril.

Done in the Council Chamber at Halifax, this Twenty-fourth Day of November, 1752, and in the Twenty-sixth Year of His Majesty's Reign.

*P. T. Hopson.*

God save the KING.

HALIFAX: Printed by J. Baskin, Printer to the Government. 1758.

De Par Son EXCELLENCE

*Peregrine Thomas Hopson, Ecuyer,*

Capitaine Général et Gouverneur en Chef, pour le Roy, de la Province de la Nouvelle-Ecosse ou Acadie, Vice Amiral de la dite Province, et Colonel d'un Regiment d'Infanterie, &c.

**PUBLICATION.**

AUTANT que le Traité, ou les Articles de la Paix, et de l'Amitié, ont été renouvelés le 22ème du présent Mois, entre ce Gouvernement, et le Major Jean Baptiste Cope, chef Sachem de la Tribu de Chibouacou, des Sauvages Micmacs, habitans les Côtes de l'Est de cette Province, et les Envoyés ou Deputés de la dite Tribu, ayant un plein pouvoir pour ce Sujet.

ET Comme on est convenu, par le dit Traité, que tout ce qui s'est passé de part et d'autre, durant la dernière Guerre, doit être entièrement mis en oubli, que les Hostilités doivent cesser, et que ce présent Gouvernement de Sa Majesté doit assurer et donner aux dits Sauvages tous sorts d'Amis, de Protection, et de Privilèges, égaux à ceux de tous les autres Sujets de Sa Majesté.

EST pourquoy, de l'avis et Contentement du Conseil de Sa Majesté et au Nom de Sa dite Majesté, je publie et fais sçavoir ce que dessus à tous les Sujets de Sa Majesté, afin que Personne n'en prétende Casse d'Innocence, et de plus, je charge, et je défends abatement et très-croïement à tous les Officiers de Sa Majesté et à tous autres ses Sujets de quelque Qualité et Condition, qu'ils fassent, de commettre aucun Acte d'Hostilité contre le dit Major Jean Baptiste Cope, ou ceux de la Tribu de Chibouacou des Sauvages Micmacs du Jour de la date de ces présentes. Ceux qui agissent au contraire, en répondront à leur risque et Peril.

Fait et passé dans la Chambre du Conseil à Halifax, le 24ème de Novembre 1752, et le 26ème Anné du Règne de Sa Majesté.

61

1752, vol. 150

1757

## FICHE 6.1 Transcription partielle « Traité de paix et d'amitié de 1752 »

Que tout ce qui est passé de part et d'autre pendant la dernière guerre sera entièrement oublié des deux Cotés, et que la Hache sera enterrée et que le Gouvernement de sa Majesté dans cette province Accordera toute sorte d'Amitié de faveur et de Protection aux lesdits Sauvages.

Que la Tribu susdite fera tout son possible pour engager les autres sauvages à renouveler et à ratifier cette présente paix, qu'ils avertiront découvriront et feront sçavoir tous les Dessins ou les Enterprizes que pourroient faire les autres Sauvages ou quelqu'autres Enemis que ce soit contre les Sujets de sa Majesté habitans dans cette Province et cela aussitôt qu'ils en auront connaissance. Et de plus, ils feront tous leurs Efforts pour s'y opposer D'une autre part si quelques Sauvages refusants de ratifier cette Paix fait la Guerre à la Tribu qui vient de la Confirmer, aussitôt que cette dite Tribu en aura porté ses plaintes elle recevra du Gouvernement telle Assistance et tel Secours que le cas pourroit le requérir.

On est plus Convenu que la susdite Tribu des Sauvages, ne sera aucunement empêchée mais au contraire, aura une entière Liberté de chasser et de pêcher comme de coutume. Et qu'au cas que les dits Sauvages demandassent qu'il leur fut alloué un Magazin d'Echange sur la Rivière Chubenaccadie, ou dans toute autre Place de leurs Habitations, ils en aurront un de batis remplis des Marchandizes convenables pour être échangées avec celles des Sauvages, et qu'au même tems les dits Sauvages auront un entière Liberté d'apporter vendre à Halifax ou dans quelqu'autre Plantation que ce soit dans cette Province, les Pelletries, Vollailles Poissons, et toute autre Chose qu'ils auront à vendre et le tout a tel Avantage qu'ils en pourront tirer.

Que l'on donnera aux susdits Sauvages chaque six Mois à venir telle Quantité de Biscuits, Fleure et telles autres Provisions qui seront Jugées nécessaires et que l'on pourra avoir dans le Temps pour leurs familles et à proportion de leurs nombre, et qu'on aura les mêmes égards pour les autres Tribus de Sauvages qui dans la Suite pourroient ou voudroient accéder renouveler et ratifier cette présente Paix dans les Termes et sous les Conditions ci mentionnées.

Que pour entretenir une bonne Harmonie et une Correspondence mutuelle entre les susdits Sauvages et ce Gouvernement, Son Excellence Peregrine Thomas Hopson Ecuier, Capitaine Général et Gouverneur en Chef pour La Majesté de la Province de la Nouvelle-Écosse ou Acadie vice Admiral de la dite Province et Colonel d'un Régiment d'Infanterie, promet, pour Sa Majesté Britannique de donner en présents audits Sauvages chaque Année au premier d'Octobre aussi longtems que les dits Sauvages observeront les Articles susdits mentionnés et demeureront Amis, des Couvertures (c'est-à-dire) Blanquets, du Tabac, de la Poudre et du petit Plomd. Que d'autre part les susdits Sauvages promettent de venir chaque Année au premier du susdit mois d'Octobre eux mêmes ou leurs Députés recevoir les susdits Présents et renouveler leurs Amitiés et leurs Soumissions. Que toutes les disputes de quelque nature qu'elles soient qui pourroient arriver ou s'élever entre les Sauvages actuellement en paix et quelqu'autres Sujets de sa Majesté que se soit, seront ameneas devant la Court de Justice de sa Majesté pour les Causes Civils devant laquelle Court lesdits Sauvages Jouiront des mêmes Bénéfices, Privilèges et Avantages que toute autre Sujet de sa Majesté.

En Foi et en Témoignage de Quoi on a apposé le Grand Seau de ladite Province et les Parties y ont réciproquement souscroites et Signés dans la Chambre du Concel à Halifax le 22<sup>me</sup> Novembre 1752 dans la 26<sup>me</sup> Année du Règne de sa Majesté.

Source : Affaires autochtones et du Nord Canada, obtenu à : <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100028593/1100100028594>.

MS A. 1. 1. 1. 1.  
19.071  
Museum

Treaty of Peace  
with Paul Laurent  
1760

(N<sup>o</sup> 17)

Treaty of Peace and Friendship concluded by  
the Governor and Commander in Chief  
of Nova Scotia with Paul Laurent Chief  
of the La Mee tribe of Indians - at Halifax -  
Authenticated copy - having signature  
of Governor Lawrence - and in the  
testigraph of Richard Bultrey Esquire -  
his Secretary -

Six folio pages -

Treaty of Peace and Friendship  
concluded by H. E. Col. by Govt and  
Com<sup>rs</sup> in chief in and over his Majesty's  
Provs. of Nova Scotia or Acadia with  
Paul Laurent Chief of the La Mee tribe of  
Indians at Halifax in the Province of  
N. S. or Acadia -

I Paul Laurent do for  
myself and the tribe of La Mee Indians of which  
I am Chief do acknowledge the Jurisdiction  
and Dominion of His Majesty George the  
Second over the Territories of Nova Scotia  
or Acadia - and we do make Submission  
to His Majesty in the most perfect ample  
and solemn manner -

And I do promise for myself  
and my tribe that I neither shall not molest  
any of His Majesty's subjects or their dependants  
in their settlements already made or to be hereafter  
made - or in ranging on their Commerce or in any  
thing whatever within the Province of His  
said Majesty or elsewhere -

## FICHE 6.2 Transcription partielle « Traité de paix et d'amitié de 1760 »

Je soussigné, Paul Laurent, en mon nom et au nom de la tribu des Indiens de LaHave dont je suis le chef, reconnais la juridiction et la domination de Sa Majesté le Roi George II sur les territoires de la Nouvelle-Écosse ou d'Acadie et nous faisons notre soumission à sa Majesté de la manière la plus complète et la plus solennelle.

Et je promets en mon nom et au nom de ma tribu, de ne molester aucun des sujets de Sa Majesté et des personnes à leur charge, dans leurs établissements actuels ou futurs, ou dans leur commerce ou dans quelque autre chose dans ladite province de Sa Majesté ou ailleurs; et s'il arrive que quelque insulte, vol ou outrage soit commis par un membre de ma tribu, il sera donné satisfaction et fait restitution à la ou aux personnes lésées.

Que ni moi, ni aucun membre de ma tribu, n'inciterons les troupes ou soldats de Sa Majesté à désertir, ni ne les aiderons à s'enfuir, mais au contraire que nous nous efforcerons de les ramener à leur compagnie, régiment, fort ou garnison.

Qu'en cas de querelle ou mésentente entre moi-même et les Anglais ou entre ces derniers et un membre de ma tribu, ni eux ni moi n'exercerons aucune vengeance personnelle, mais que nous demanderons réparation selon les lois établies dans les Dominions de Sa Majesté.

Que tous les prisonniers anglais que ma tribu ou moi avons faits seront remis en liberté et que nous nous efforcerons de convaincre les autres tribus de faire de même si des prisonniers sont entre leurs mains.

Et je promets en outre, en mon nom et au nom de ma tribu, que nous n'assisterons, ni directement ni indirectement, aucun des ennemis de Sa Majesté très sacrée le Roi George II, de ses héritiers ou successeurs, ni ne ferons quelque forme de commerce, de trafic ou d'échanges avec eux; mais qu'au contraire nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour découvrir et signaler au gouverneur de Sa Majesté tout complot formé ou ourdi contre les sujets de Sa Majesté.

J'accepte tous les articles du traité susdit, en foi et en témoignage de quoi j'ai signé les présentes et y ai fait apposer mon sceau ce jour du mois de mars de la 33<sup>e</sup> année du règne de Sa Majesté et de l'an de Notre Seigneur -1760.

Chas Lawrence

Source : Affaires autochtones et du Nord Canada, obtenu à <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100028596/1100100028597>

Copy

Treaty of Peace and Friendship concluded by the  
Honorable Jonathan Belcher Esquire President of  
His Majesty's Council and Commander in chief  
in and over His Majesty's Province of Nova Scotia  
or Acadia with Francis Miss Chief of the  
La Hève Tribe of Indians, at Halifax in the  
Province of Nova-Scotia or Acadia.

I Francis Miss for myself and the Tribe of La Hève  
Indians of which I am chief, do acknowledge the Jurisdiction  
and Dominion of His Majesty King George the third  
over the territories of Nova Scotia or Acadia and we do  
make Submission to His Majesty in the most ample and  
solemn manner.

And I do promise for myself and my Tribe that  
I nor they shall not molest any of His Majesty's  
Subjects or their dependants in their Settlements already  
made or to be hereafter made, or in carrying on their  
Commerce, or in any thing whatsoever within His the Province  
of His said Majesty or elsewhere.

And if any insults, Robbery or Outrage shall happen  
to be committed by any of my Tribe, Satisfaction and  
Restitution shall be made to the person or persons injured.

That neither I nor my Tribe shall in any manner  
entice any of His said Majesty's Troops or Soldiers  
to desert, nor in any manner assist in conveying them  
away, but on the contrary will do our utmost endeavours  
to bring them back to the company, Regiment, fort or  
garrison to which they shall belong.

That if any quarrel or misunderstanding shall  
happen between myself and the English, or between  
them and any of my Tribe neither I nor they shall  
take any private Satisfaction or revenge but we will  
apply

## FICHE 6.4 Traités de paix et d'amitié - Fiche d'activité

Utilisez le tableau suivant pour expliquer la pertinence historique de chaque document. Les questions ciblées vous aideront à faire votre évaluation pour chaque document :

1. Qui sont les auteurs ou les créateurs du document?
2. Comment l'identité de l'auteur influe-t-elle sur le libellé et la perspective du document?
3. Quel était le contexte à l'époque pour les Premières Nations occupant leurs territoires traditionnels et en quoi ce contexte a-t-il pu influencer les signataires des Traités?
4. Pour les deux parties de l'entente, qui a promis quoi et pourquoi?

Expliquer : Traité de paix et d'amitié de 1752	Perspectives historiques
Expliquer : Traité de paix et d'amitié de 1760	Perspectives historiques
Expliquer : Traité de paix et d'amitié de 1761	Perspectives historiques

## Notes additionnelles à utiliser en classe

Impressions, précisions, questions et analyse plus poussée du contexte historique :



## Adaptation pour la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année

### Lire « Bien vivre ensemble »

aux pages 8 à 13 du magazine  
*Kayak : Navigue dans l'histoire du  
Canada.*

### Lire :

Traités de paix et d'amitié,  
1725-1779

Les Micmacs, les Malécites  
et les Passamaquoddy -  
parfois regroupés sous le  
nom d'Abénakis - furent les  
premiers à occuper le territoire  
que l'on connaît aujourd'hui  
sous le nom de Maritimes.

Les Britanniques, toujours à  
l'affût d'un avantage dans leurs  
conflits intermittents avec les  
Français, voulaient convaincre  
les Premières Nations de se  
ranger à leurs côtés. Les deux  
groupes voulaient accentuer  
leurs activités commerciales.

Les Traités de paix et  
d'amitié établissaient que les  
Britanniques et les Premières  
Nations n'interféreraient pas  
les uns avec les autres, et  
confirmaient le droit des  
Premières Nations de chasser  
et de pêcher, et de suivre  
leurs traditions religieuses. Les  
Traités ne prévoyaient aucune  
cession de territoire. Pour les  
Micmacs en particulier, les  
Traités contribuaient à tisser de  
nouveaux liens familiaux avec  
les Européens

### Neurones en action

Explorez plusieurs lieux et occasions qui soulignent  
l'importance des Traités et des récits sur les relations  
historiques issues des Traités entre les Premières Nations  
et la Couronne.

### En pratique

Demandez aux élèves de créer et de construire une plaque  
ou un objet commémoratif pour la classe qui représente  
une relation issue de Traités propre à votre région.

**Auteur:** Nathan Tidridge

**Niveau :** 7-12

**Article du magazine :** « Le Traité de Niagara » écrit par Philip Cote et Nathan Tidridge.

**Thème(s) :**

- Premières Nations, Inuits et Métis
- Connaissance des Traités

**Matières :**

- Sciences sociales
- Histoire
- Géographie

**Aperçu de la leçon :** Dans cette leçon, les élèves se penchent sur le Traité de Niagara en tant que lien fondateur ayant contribué à la création du Canada. Ils déterminent comment ce lien familial, créé par le Traité, devait servir de fondement aux interactions entre les Premières Nations et les Européens.

**Temps requis :** 1 période en classe

**Concept(s) de la pensée historique :**

- Établir la pertinence historique
- Utiliser des sources primaires
- Adopter une perspective historique

**Objectifs d'apprentissage : Les élèves**

- Comprennent qu'un Traité est une relation.
- Reconnaitent et comprennent que la Couronne est liée par des liens familiaux avec les Premières Nations.
- Explorent l'historiographie de la création du Canada.

# 1764 : Une relation durable

**L'activité :**

*Activation : Comment les élèves se préparent-ils à l'apprentissage?*

- Remettez des copies des fiches de la leçon à la classe :
  - Fiche 7.1 : *Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*
  - Fiche 7.2 : *Loi sur les Indiens*
  - Fiche 7.3 : Réplique de la ceinture wampum du Traité de Niagara (1764)
- Donnez aux élèves quelques minutes pour examiner et s'échanger les images/sources primaires.
- Reprenez les images. Laissez les élèves poser leurs questions.
- Apposez une gommette collante à l'endos de chaque fiche.
- Invitez un élève à se présenter devant la classe et à classer les documents en ordre chronologique. Offrez de l'aide et des conseils au besoin. [*ceinture wampum, Acte de l'Amérique du Nord britannique, Loi sur les Indiens*]
- Laissez les élèves poser les questions et discuter.
- Reprenez l'activité avec les critères suivants; classez les documents :
  - En ordre d'importance nationale [repose sur une opinion]
  - En ordre d'importance à long terme [repose sur une opinion]
- Expliquez que l'histoire repose sur des faits et des opinions et que les historiens ont leur propre point de vue lorsqu'ils attribuent une importance relative à une personne ou un événement.
- Affichez la fiche 7.1 : *Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*. Expliquez que selon les historiens, l'Acte et la Confédération marquent généralement le début du Canada moderne. Expliquez qu'ils étudieront un autre point de départ : le Traité de Niagara de 1764.

*Acquisition : Quelles stratégies facilitent l'apprentissage des groupes et des élèves?*

- Remettez des copies du numéro du magazine *Canada's History* intitulé *Les Traités et les relations qui en découlent* et demandez aux élèves de lire l'article « Le Traité de Niagara » (page 23 à 25).
- Inscrivez le mot « CONTRAT » au tableau.
- Demandez aux élèves de réfléchir (individuellement ou en groupes) aux mots qui leur viennent à l'esprit lorsqu'ils pensent à un contrat. (Pour les aider à se lancer, demandez-leur de trouver des exemples de contrats qu'ils connaissent déjà, p. ex. contrat de téléphonie cellulaire).
- Invitez les élèves à inscrire des mots autour du terme « CONTRAT » au tableau. Quelques exemples de mots ou de phrases fréquents : signé, écrit, loi, argent, pénalités, avocats, frais, long, difficile à lire, légal, officiel, rigoureux, ferme.

# 1764 : Une relation durable (continué)

- Expliquez que les Traités ne devaient pas servir de contrats, mais désigner plutôt une relation. Rayez le mot « CONTRAT » et remplacez-le par « RELATION ».
- Demandez aux élèves de réfléchir à leurs relations les plus étroites (amis ou parents) et de déterminer si les mots employés pour décrire un contrat sont toujours pertinents.
- Demandez-leur de trouver (individuellement ou en groupes) des mots qui leur viennent à l'esprit lorsqu'ils pensent à une relation solide et d'y réfléchir avant de venir les écrire au tableau. Quelques exemples de mots ou de phrases fréquents : communication, confiance, soutien, amitié, loyauté, fiabilité et amour (si les élèves n'évoquent pas le mot amour, l'enseignant doit l'ajouter à la liste).
- L'amour est souvent ressenti entre les membres d'une famille et permet de mieux gérer les désaccords et tensions. Les liens familiaux doivent être souples. Lorsqu'une nouvelle dynamique ou des conflits inattendus émergent, ces liens doivent être négociés par les partenaires du Traité afin d'être intégrés à ce dernier (par exemple, vous pouvez donner l'exemple des relations entre frères et sœurs – elles sont souvent chaotiques, mais reposent essentiellement sur l'amour).
- Expliquez que depuis la négociation de Traités entre la Reine/Couronne et les Premières Nations, la Reine et ses représentants sont souvent considérés comme étant des membres d'une relation familiale avec les Premières Nations.
- Invitez les élèves à poser des questions. Vérifiez s'ils ont bien compris.

## *Mise en application : Comment les élèves exercent-ils leur compréhension?*

- Lisez l'extrait de l'article à la page 23 :

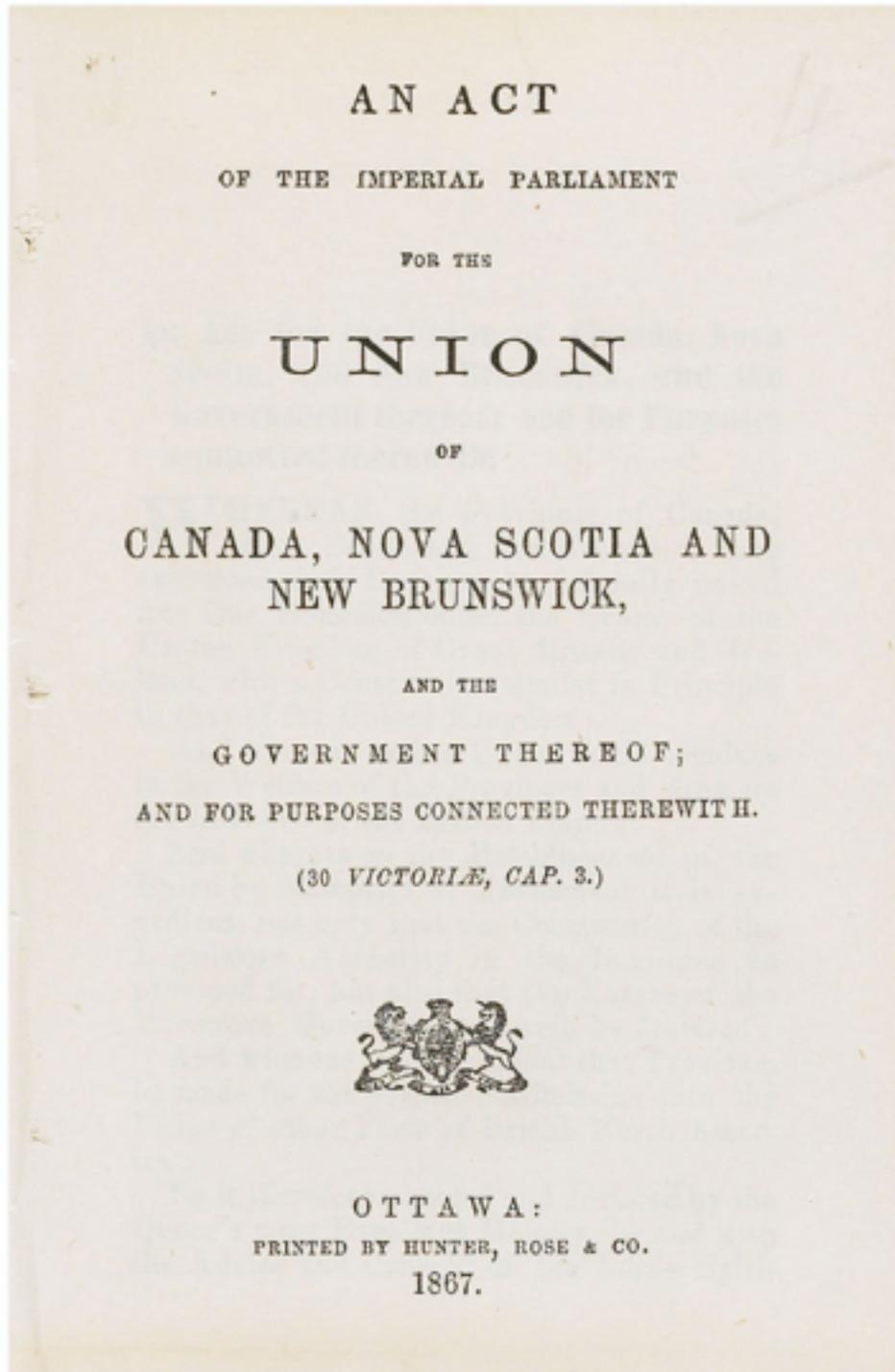
Jusqu'à récemment, la Confédération et la Loi sur les Indiens qui en a résulté ont éclipsé la plupart des relations issues des Traités dans l'esprit de la population non autochtone du Canada. Aujourd'hui, les Canadiens reviennent aux Traités et veulent redonner vie aux relations qui ont encadré la cohabitation entre les peuples sur ce territoire pendant des siècles, avant 1867. Cette introspection nationale repose en partie sur la « redécouverte », par les non-Autochtones, des liens anciens et durables tissés entre les Premières Nations et le Souverain et qui font partie intégrante de ces Traités, comme le Traité de Niagara de 1764.
- Dirigez une discussion.
- Remettez des copies de la fiche 7.4.
- Demandez aux élèves de le remplir. Offrez des conseils et une aide au besoin.

## **Matériel/ressources :**

- Copie/copies du magazine *Canada's History* intitulé *Les Traités et les relations qui en découlent* (suffisamment pour que tous les élèves puissent le lire)
- Copies imprimées des fiches 7.1, 7.2, 7.3 – une copie par élève
- Copies imprimées de la fiche 7.4 – une copie par élève
- Gommettes adhésives

## **Activité additionnelle :**

- Cherchez et rassemblez des images modernes et historiques qui illustrent les Traités en tant que relations.





FICHE 7.3 Réplique de la ceinture wampum du Traité de Niagara (1764)



Source : <https://www.histoirecanada.ca/consulter/politique-et-droit/le-traite-de-niagara>

## FICHE 7.4 1764 : Une relation durable - Fiche d'activité

Les Traités sont des relations anciennes et durables qui lient le Souverain et les peuples autochtones. Les relations familiales créées par les Traités, comme le Traité de Niagara de 1764, devaient servir de fondement aux interactions entre les Autochtones et non-Autochtones. Jusqu'à récemment, la Confédération et la *Loi sur les Indiens* (1876) en découlant avaient éclipsé la plupart de ces relations issues des Traités dans l'esprit des populations non autochtones du Canada. Cependant, un nouvel intérêt se manifeste pour rétablir les relations qui ont encadré la vie de nombreuses personnes sur ce territoire avant 1867. Une partie de ce processus repose sur la compréhension et le respect des relations familiales liant la Reine et ses représentants avec les Premières Nations.

### **Des représentants de la Reine décrivent ci-dessous le lien familial qui les unit aux Premières Nations :**

*Les mots réconciliation, Traité et amour sont des mots qui invitent à l'action. La famille vice-royale, qui a tissé des liens de filiation avec ces peuples, a le pouvoir de poursuivre sans relâche ce travail de réconciliation véritable. Il n'y a pas de point final à la réconciliation. Notre vision doit reposer sur des relations respectueuses accompagnées d'une responsabilité permanente à l'égard des générations futures. Tout comme la définition de la Couronne n'est pas immuable, l'acte de négocier des Traités de façon holistique peut différer d'une nation à une autre. Cependant, avec la confiance comme fondement, l'honnêteté, la communication, l'intégrité et l'amour resteront des valeurs constantes, à l'image de la Couronne.*

*La plupart serait d'accord pour dire qu'une action véritable est nécessaire pour avancer sur le chemin de la réconciliation. L'action est la façon de guérir les injustices du passé : elles font partie de notre histoire commune et, par conséquent, leur guérison fera partie de ce qui nous unit comme nation.*

L'honorable Guichon, lieutenant-gouverneure de la Colombie-Britannique,  
Government House, Victoria, Colombie-Britannique, 21 avril 2017

*En tant que représentante de la Reine, la fonction suprême dans cette province, j'ai le privilège de maintenir ce lien de filiation avec les peuples autochtones par le truchement du Traité. Il s'agit d'un geste de confiance sacré, aussi pertinent que mon devoir à l'égard du bon fonctionnement de la province.*

L'honorable Elizabeth Dowdeswell, lieutenant-gouverneure de l'Ontario  
Université Lakehead, Thunder Bay, Ontario, 15 février 2017

## FICHE 7.4 1764 : Une relation durable - Fiche d'activité

*Le lien historique entre la Couronne et les Premières Nations est solide, et il me tient à cœur.*

Le duc de Cambridge  
Haida Gwaii, Colombie-Britannique, 30 septembre 2016

*Il est facile de voir la Couronne et notre reine comme des symboles distants et détachés. Et pourtant, au-delà de mon rôle en tant que représentant de la Souveraine en Nouvelle-Écosse, il existe un lien très spécial entre la nation Mi'kmaq et Sa Majesté.*

L'honorable John James Grant, brigadier-général, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse  
Government House, Halifax, Nouvelle-Écosse, 23 novembre 2016

Suite aux discussions en classe et à l'activité, répondez aux questions suivantes. Inspirez-vous de l'article « Le Traité de Niagara » aux pages 23 à 25 comme référence.

1. Le fait de voir les Traités comme une relation change-t-il votre perspective sur l'interaction des représentants du Canada avec les Premières Nations?
2. Comment décririez-vous ces lois, compte tenu du fait qu'elles sont établies par un partenaire des Traités pour être imposées à une autre partie : *Acte d'Amérique du Nord britannique* (1867), *Loi sur les Indiens* (1876) et le programme des pensionnats autochtones?
3. Que pourraient faire la Reine et ses représentants au Canada pour mettre en valeur la relation de nation à nation créée par les Traités, comme le Traité de Niagara de 1764?
4. Que veulent dire les auteurs de cet article lorsqu'ils affirment : « Le Traité de Niagara est considéré par certains comme la véritable pierre d'assise du Canada »? Expliquez en donnant des exemples concrets.



## Adaptation pour la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année

**Lire « Bien vivre ensemble »**  
aux pages 8 à 13 dans le  
numéro *Nous sommes tous  
des peuples des Traités de  
Kayak : Navigue dans l'histoire  
du Canada.*

### **Lire :**

Traité de Niagara, 1764

Cette ceinture wampum a été tissée en 1764. Elle créait un lien familial privilégié entre les groupes des Premières Nations de la région des Grands Lacs, appelés confédérations, et la Couronne britannique. Cette relation signifiait qu'en tant que famille, ses membres pouvaient être en désaccord, mais dans le respect et l'amour de l'autre.

### **Neurones en action**

Explorez le symbolisme de la ceinture wampum. Mettez l'accent sur l'importance des ceintures wampum à des fins cérémoniales et diplomatiques, ainsi que pour marquer des ententes comme les Traités et les pactes.

### **En pratique**

Demandez aux élèves de concevoir une ceinture wampum sur papier graphique ou d'utiliser des Légos ou des perles pour évoquer un événement important de leur vie, en utilisant les couleurs en tant que symboles. Une fois terminé, en petits groupes, les élèves raconteront leur histoire en se servant de leur ceinture wampum comme aide visuelle.

**Auteurs:** Leia Laing  
& Naomi Fortier-Fréçon

**Niveau :** 7-12

**Article du magazine :** « L'esprit des Traités » écrit par Aimée Craft.

**Thème(s) :**

- Premières Nations, Inuits et Métis
- Connaissance des Traités
- Réconciliation

**Matières :**

- Sciences sociales
- Histoire

**Aperçu de la leçon :** Dans cette leçon, les élèves examinent l'idée de justice telle qu'elle s'applique aux interprétations des Traités. Ils explorent la vision du monde des Autochtones et non-Autochtones et reconnaissent que par le passé, les lois canadiennes ont servi à déposséder les Premières Nations de leurs terres et de leurs ressources.

**Temps requis :** 2-4 périodes en classe

**Concept(s) de la pensée historique :**

- Analyser les causes et les conséquences
- Adopter une perspective historique
- Comprendre la dimension éthique des interprétations historiques.

**Objectifs d'apprentissage : Les élèves**

- Explorent la façon dont les lois et les institutions canadiennes ont servi à opprimer et à déposséder les Premières Nations.
- Reconnaittent que les Premières Nations et la Couronne avaient une vision du monde différente à l'époque des Traités.
- Déterminent les conséquences actuelles des lois d'assimilation sur les Premières Nations et les non-Autochtones au Canada.
- Analysent et évaluent les décisions historiques et font des suggestions pour un avenir plus juste.

# Réimaginer l'histoire : Redresser les torts des Traités

## L'activité :

*Activation : Comment les élèves se préparent-ils à l'apprentissage?*

- Inscrivez la question « Qu'est-ce que la justice? » au centre du tableau.
- Distribuez des notocollants, tous de la même couleur - un par élève. Demandez-leur de répondre.
- Recueillez les notes et collez-les sur le tableau.
- Lisez certaines des réponses des élèves en lancez une discussion en classe. Dirigez la discussion en notant les différences dans les définitions fournies.
- Inscrivez une deuxième question au tableau (n'effacez pas la première) : « Pourquoi est-il difficile de définir la justice? »
- Distribuez des notocollants d'une autre couleur - un par élève. Demandez-leur de répondre.
- Recueillez les notes et collez-les sur le tableau.
- Lisez les réponses à voix haute. Invitez les élèves à participer.
- Demandez à un élève de venir au tableau et de recueillir tous les notocollants qui contiennent ces mots :
  - Perspective
  - Vision
  - Vision du monde
  - Perception
  - Point de vue
  - Opinion
  - Interprétation
  - Compréhension
  - Tout autre terme ou toute autre phrase ayant le même sens
- Lisez à voix haute les notocollants. Posez la question suivante : Comment notre vision du monde influence-t-elle notre compréhension de ce qu'est la justice?
- Guidez et encadrez une discussion en classe.

*Acquisition : Quelles stratégies facilitent l'apprentissage des groupes et des élèves?*

- Lisez à haute voix l'extrait suivant de l'article « L'esprit des Traités » (p. 35)

La loi anishinaabe nous dit que la terre ne peut être possédée. Nous entretenons plutôt une relation de respect avec la terre, au sens où nous appartenons à cette terre et où nous en faisons partie. Les systèmes juridiques non-autochtones, pour leur part, reposent sur les notions de propriété et de possession du territoire.

# Réimaginer l'histoire :

## Redresser les torts des Traités (continué)

- Posez la question suivante : En tenant compte de ces deux points de vue ou de ces deux visions du monde, comment le concept de justice/équité est-il susceptible d'être interprété différemment par chaque partie?
- Expliquez comment les lois canadiennes ont souvent servi à opprimer les Premières Nations et précisez que les Traités n'étaient pas toujours instaurés de façon à améliorer la vie des Premières Nations. Les droits issus des Traités – soit la garantie d'une nation partagée – sont devenus les « torts » issus des Traités.
- Lisez l'extrait de la page 38 :

La loi du Canada a servi d'outil visant à déposséder les Autochtones de leurs terres et de leurs ressources. Pour les Autochtones, les Traités ne sont pas une série de modalités permanentes, mais ils encadrent plutôt des relations de respect et de réciprocité qu'il importe de renouveler. Ces relations doivent évoluer au fil du temps, dans le respect de chacun et du territoire à partager, sans interférence.

### *Mise en application : Comment les élèves exercent-ils leur compréhension?*

- Remettez aux élèves des copies du magazine et donnez-leur accès à l'Internet.
- Demandez aux élèves d'ouvrir la page 38 du magazine. Vous pouvez accéder à l'article en ligne à : <https://www.histoirecanada.ca/consulter/politique-et-droit/l-esprit-des-traites>
- Lisez à voix haute la section intitulée « Les droits et les torts découlant des Traités » mettant l'accent sur le système des laissez-passer, les réserves et l'agriculture forcée, les pensionnats autochtones et l'affaire Delagamuukw.
- Invitez les élèves à poser des questions et à discuter.
- Remettez la fiche 8.1 – une par élève.
- Demandez-leur de remplir les sections I et II.
- Une fois terminé, organisez une séance de partage « éclair ».
- Les élèves se placent de façon à être assis devant un autre élève.
- Demandez aux élèves de présenter un aperçu de leur recherche. Les échanges doivent durer de 1 à 2 minutes.
- Demandez ensuite aux élèves de changer de place, trois à cinq fois, pour entendre les différents points de vue leurs camarades (tous, si possible).
- Une fois la séance éclair terminée, demandez aux élèves de remplir la section III de la fiche d'activité.

### **Matériel/ressources :**

- Copie/copies du magazine *Canada's History* intitulé *Les Traités et les relations qui en découlent*
- Notocollants – deux couleurs différentes
- Fiche 8.1 – une par élève
- Accès à l'Internet pour la recherche

### **Activité additionnelle :**

- Demandez aux élèves de créer une brochure résumant les connaissances essentielles concernant les peuples autochtones (histoire, Traités, etc.) et qui servira d'outil d'enseignement pour favoriser la réconciliation.

## FICHE 8.1 Les droits et les torts découlant des Traités – Fiche d'activité

Choisissez **un** des sujets suivants. Encerclez votre choix.

1. Système des laissez-passer
2. Réserves/agriculture forcée
3. Pensionnats autochtones
4. *Affaire Delagamuukw*

À l'aide de l'article « L'Esprit des traités » et de l'Internet, remplissez le tableau ci-dessous :

### I. Aperçu/résumé du sujet

Comment cet événement a-t-il affecté les Premières Nations? Comment a-t-il affecté les non-Autochtones?

### II. « Droit » ou « tort » issu des Traités?

Cet événement est-il un « droit » issu des Traités – une interprétation/conséquence positive – ou un « tort » issu des Traités – une interprétation/conséquence négative?

### **III. Réimaginer l'histoire : Redresser les torts des Traités - Réflexion personnelle**

Imaginez que les perspectives des Premières Nations à l'époque de la négociation des Traités avaient été reconnues et que leur vision de la loi avait été respectée. En quoi le présent serait-il différent?

Imaginez un avenir où l'intention originale des Traités serait respectée - à quoi ressemblerait cet avenir? Que pouvons-nous faire aujourd'hui pour concrétiser cet avenir?



## Adaptation pour la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année

**Lire « Qu'est-ce qu'un Traité? »**  
aux pages 4 et 5 dans le  
numéro *Nous sommes tous  
des peuples des Traités de  
Kayak : Navigue dans l'histoire  
du Canada.*

### **Lire :**

Pour les Premières Nations, la terre est un don du Créateur. La terre ne leur appartient pas. Le Créateur leur a enseigné comment la respecter et en prendre soin afin que toute la Création en bénéficie. Les Européens ne comprenaient pas cette façon de penser. Pour eux, la terre ne pouvait pas être partagée - elle devait être divisée et n'appartenir qu'à une seule personne.

### **Neurones en action**

Élaborer un Traité de classe. Assurez-vous que les élèves participent pleinement et s'investissent dans sa création. Référez-vous au Traité tout au long de l'année : il établira les « règles de la classe ».

### **En pratique**

Enfreignez, volontairement, une des règles du Traité. Demandez aux élèves de se pencher sur l'interprétation du Traité et les promesses brisées. Demandez-leur d'écrire ce qu'ils ont ressenti lorsque les promesses du Traité de classe n'ont pas été respectées. Utilisez cette expérience pour lancer une exploration sur les Traités, les différentes visions du monde et les promesses brisées.

**Auteure:** Connie Wyatt Anderson

**Niveau :** 7-12

**Magazine :** Le numéro du magazine *Canada's History* intitulé *Les Traités et les relations qui en découlent*.

**Thème(s) :**

- Premières Nations, Inuits et Métis
- Connaissance des Traités
- Réconciliation

**Matières :**

- Sciences sociales
- Histoire
- Géographie

**Aperçu de la leçon :** Dans cette leçon, les élèves explorent la pertinence et l'importance actuelles des relations issues des Traités au Canada et apprennent à voir ces relations comme un chemin vers la réconciliation.

**Temps requis :** 1-2 périodes en classe

**Concept(s) de la pensée historique :**

- Établir la pertinence historique
- Utiliser des sources primaires
- Explorer la continuité et le changement
- Analyser les causes et les conséquences
- Adopter une perspective historique
- Comprendre la dimension éthique des interprétations historiques.

**Objectifs d'apprentissage : Les élèves**

- Accordent de la valeur aux territoires traditionnels des Premières Nations.
- Explorent la pertinence historique et moderne des Traités.
- Reconnaittent les relations issues des Traités comme une expérience nationale.
- Examinent les relations issues des Traités dans le cadre du processus de réconciliation nationale.

# Pertinence des Traités aujourd'hui

**L'activité :**

*Activation : Comment les élèves se préparent-ils à l'apprentissage?*

- Lisez l'extrait suivant d'un article de la CBC d'octobre 2016 :  
[TRADUCTION] Alors que les partisans des Jets de Winnipeg se rendent à leur siège et que les joueurs se préparent à entendre l'hymne national, une annonce retentit dans l'aréna du centre-ville. Le message – une première pour une équipe de la LNH – mentionne que la partie des Jets se joue sur le territoire du Traité no 1, qui comprend les territoires originaux des peuples Anishinaabe, Cri, Oji-Cree, Dakota et Dene, et la terre d'origine de la nation métisse.\*
- Posez la question suivante : Comme appelle-t-on ce genre de message public? [déclaration de reconnaissance traditionnelle/territoriale, etc.]
- Enquêtez : Avez-vous déjà entendu une telle déclaration? À l'école peut-être? [si oui, lisez la déclaration]. Le mot « Traité » figure-t-il dans la déclaration de reconnaissance territoriale de notre école? Pourquoi?
- Encouragez et dirigez une discussion avec l'ensemble des élèves.

*Acquisition : Quelles stratégies facilitent l'apprentissage des groupes et des élèves?*

- Divisez la classe en 8 groupes.
- Remettez à chaque groupe le titre d'un article du numéro Les Traités et les relations qui en découlent écrit sur un petit bout de papier [expliquez qu'il s'agit du titre des articles contenus dans le numéro spécial] :
  - Nous sommes tous peuples des Traités
  - Interpréter les Traités
  - Le Traité de Niagara
  - Les Traités numérotés
  - L'esprit des Traités
  - Territoire Algonquin
  - Des nations en attente
  - Rétablir la confiance pour trouver le pardon
- Demandez à un élève de chaque groupe de lire le titre à voix haute.
- Dirigez une discussion avec l'ensemble des élèves : Quels thèmes se dégagent de ces titres? Quels sont les points communs? Mettez particulièrement l'accent sur les termes suivants : « Nous sommes tous des peuples des Traités; nations en attente, pardon, confiance ».
- Posez la question suivante : En quoi les Traités sont-ils pertinents aujourd'hui?

## Pertinence des Traités aujourd'hui (continué)

- Posez la question suivante : Comment les Traités et la réconciliation sont-ils reliés?
- Favorisez la discussion et les questions.

*Mise en application : Comment les élèves exercent-ils leur compréhension?*

- Remettez des copies du magazine à chaque groupe. Demandez-leur de lire l'article qui lui est assigné et d'écrire un résumé de 50 à 75 mots.
- Remplissez la fiche 9.1 : Nous sommes tous des peuples des Traités.
- Demandez à un élève de chaque groupe de lire le résumé de son groupe à la classe.
- Découpez la case résumé et fixez là à l'endroit approprié sur la carte du Canada.

### **Matériel/ressources :**

- Copie/copies du magazine *Canada's History* intitulé *Les Traités et les relations qui en découlent*
- Titre des articles du magazine sur de petites bandes de papier [8 titres]
- Grande carte murale du Canada sur laquelle les élèves peuvent fixer des notes ou dessiner (affichage de type babillard)
- Copies imprimées de la fiche 9.1 - 8 (ou plus pour les brouillons)
- Ciseaux, ruban gommé

### **Activité additionnelle :**

- Attribuez aux élèves une ville canadienne et demandez-leur de rédiger une déclaration de reconnaissance de territoire traditionnel en fonction de leurs recherches sur l'histoire de cette région et des liens entre les Premières Nations et les nouveaux arrivants. Inclure la déclaration de reconnaissance d'un Traité (le cas échéant) et les caractéristiques culturelles particulières des Premières Nations.

## FICHE 9.1 Nous sommes tous des peuples des Traités

**Titre de l'article :**

**Résumé de l'article :**



## Adaptation pour la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année

**Lire « À qui appartiennent ces territoires? »** aux pages 18 et 19 dans le numéro *Nous sommes tous des peuples des Traités de Kayak : Navigue dans l'histoire du Canada*.

### **Lire :**

Le conseil de ville de St. John's, T.-N., commence ses réunions par une déclaration selon laquelle la province de Terre-Neuve et Labrador est un territoire non cédé des peuples Beothuk, Mi'kmaq et Labrador. De nombreuses villes, églises, écoles et d'autres organisations de partout au pays ont maintenant leur propre déclaration de reconnaissance de territoire traditionnel autochtone.

### **Neurones en action**

Explorez la signification et l'importance de l'énoncé « Nous sommes tous des peuples des Traités ».

### **En pratique**

Demandez aux élèves d'effectuer une recherche sur plusieurs déclarations de reconnaissance de territoire traditionnel de partout au Canada. Inscrivez-les sur une feuille de papier et fixez-les sur une grande carte du Canada, dans la ville ou la région concernée. Inscrivez « Nous sommes tous des peuples des Traités » sur une feuille séparée, et fixez-la sur la carte. Reliez les déclarations et la phrase avec une ficelle. Demandez aux élèves de rédiger un paragraphe expliquant la carte thématique ainsi créée.

**Auteure:** Lisa Howell

**Niveau :** 4-7

**Magazine :** Le numéro *Nous sommes tous des peuples des Traités* du magazine *Kayak : Navigue dans l'histoire du Canada*

**Thème(s) :**

- Premières Nations, Inuits et Métis
- Connaissance des Traités
- Justice sociale

**Matières :**

- Études sociales
- Histoire
- Géographie

**Aperçu de la leçon :** Dans cette leçon, les élèves explorent la Convention de la Baie James et du Nord québécois et ses conséquences pour les Cris et les Inuits. Ils étudient les effets des conventions en examinant les rapports des médias des années 1980 et consolident leur apprentissage en rédigeant une lettre au rédacteur en chef.

**Temps requis :** 6-8 périodes en classe

**Concept(s) de la pensée historique :**

- Établir la pertinence historique
- Analyser les causes et les conséquences
- Adopter une perspective historique
- Comprendre la dimension éthique des interprétations historiques.

**Objectifs d'apprentissage : Les élèves**

- Évaluent les effets d'une inondation sur leur communauté.
- Explorent la pertinence historique et contemporaine de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ).
- Évaluent les conséquences positives et négatives de la CBJNQ pour les Cris et les Inuits.

# Relations, respect et réconciliation : Les Cris, les Inuits et la Convention de la Baie James et du Nord québécois

## Contexte

Dans les années 1960, le gouvernement du Québec a commencé à développer les ressources hydroélectriques du Nord. En 1971, sans consulter les Cris et les Inuits qui vivaient sur le territoire, le gouvernement a annoncé qu'il avait créé la Société de développement de la Baie-James et commencerait à bâtir un projet hydroélectrique à la Baie James. Les Cris et les Inuits s'opposèrent au projet et défendirent avec ardeur leurs droits de conserver leurs modes de vie traditionnels. L'affaire fut référée aux tribunaux et une entente négociée et signée fut obtenue en novembre 1975. Même si la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) est une étape importante dans la reconnaissance des droits des peuples autochtones sur leurs territoires, elle a eu d'importantes conséquences notamment l'inondation de 11 500 km<sup>2</sup> de territoire, des déplacements de populations, la mort de nombreux caribous et des cas d'empoisonnement au mercure.

## L'activité :

*Activation : Comment les élèves se préparent-ils à l'apprentissage?*

### 2 périodes en classe

- Affichez une carte du Québec. Demandez aux élèves de situer la Baie James.
- Demandez aux élèves de situer d'autres particularités naturelles ou bâties par l'homme, comme des rivières, lacs, villes, ainsi que les provinces et territoires à proximité.
- Situez le Nunavik, la partie nord du Québec et la région où se trouvent les Inuits. [Si la carte ne l'indique pas, inscrivez le nom Nunavik sur un bout de papier et fixez-le sur la carte.]
- Expliquez aux élèves qu'au cours des prochaines leçons, ils étudieront le Nunavik, la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) et les différentes façons dont cet accord a changé la vie des Cris et des Inuits du Québec.
- Remettez une copie de la fiche 10.1 La carte de ma communauté - une par élève.
- Lisez le document en groupe et demandez aux élèves de faire l'activité.
- Une fois terminé, lancez une séance de discussion pour permettre aux élèves de voir les cartes de leurs camarades.
- À l'aide de Google Earth/Google Maps, projetez une carte de la région de la Baie James.
- Informez les élèves qu'au moment où le projet hydroélectrique a été développé, 11 500 km<sup>2</sup> de territoire ont été inondés. Expliquez que certaines communautés ont dû être relocalisées et que de nombreux territoires de chasse traditionnels ont été submergés.
- À l'aide de Google Earth/Google Maps, situez votre école. Utilisez la carte Google pour montrer à quoi ressemblerait un territoire inondé de 11 500 km<sup>2</sup> par rapport à leur école.

## Relations, respect et réconciliation (continué)

- Ramenez les élèves à leur carte. Demandez-leur de réfléchir aux caractéristiques qu'ils jugent importantes. Posez la question suivante : Que perdriez-vous si votre territoire était inondé?
- Divisez la classe en petits groupes ou en groupes de deux. Demandez aux élèves de réfléchir aux questions suivantes :
  - Quelles sont les plus importantes répercussions d'une telle inondation sur une communauté?
  - Sur l'environnement, incluant les animaux?
  - Qu'est-ce qui serait perdu si votre communauté était inondée?
  - Comment vous sentiriez-vous si une telle inondation devait survenir?
  - Pourquoi pensez-vous que les Cris et les Inuits ont accepté cela, malgré les conséquences?
  - Comment vous sentiriez-vous si vous deviez être relocalisé?
  - Pensez-vous que les Cris et les Inuits ont regretté leur décision?
  - Pensez-vous que les Cris et les Inuits ont eu raison d'abandonner autant de choses pour retirer les avantages de l'entente?

*Acquisition : Quelles stratégies facilitent l'apprentissage des groupes et des élèves?*

### 3 à 4 périodes en classe

- Distribuez des copies du numéro *Nous sommes tous des peuples des Traités* du magazine *Kayak : Navigue dans l'histoire du Canada*. Une copie pour deux élèves (en équipe).
- Demandez aux élèves de lire la bande dessinée individuellement et ensuite de discuter de ce qu'ils ont constaté, appris ou de ce qu'ils pensent avec leur partenaire.
- Ensuite, guidez une discussion en classe sur ce qu'ils ont constaté, appris ou sur ce qu'ils pensent de la bande dessinée.
- Inscrivez les réflexions des élèves sur un papier graphique.
- Reformez les groupes de deux. Remettez aux élèves des notocollants.
- Demandez à chaque équipe de relire la bande dessinée et de choisir l'une des quatre questions suivantes :
  1. Pourquoi pensez-vous que les animaux sont présentés en premier dans cette bande dessinée?
  2. À la page 2, le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, affirme que « le développement de la Baie James est la clé du succès économique et social du Québec ». Que veut-il dire par cela et à qui profitera ce succès économique et social?
  3. Au bas de la page 2, quel sentiment traduit l'expression du chef Billy Diamond et des autres personnes assises à la table?
  4. Pourquoi pensez-vous que le gouvernement du Québec n'a pas consulté les peuples autochtones?
  5. Qu'a décidé le juge Robert Malouf? Êtes-vous d'accord avec sa décision?
  6. À quel moment la Convention de la Baie James et du Nord québécois a-t-elle été signée? Que dit-elle?
  7. Pensez-vous que cet accord est important sur le plan historique? Pourquoi?
- Demandez aux élèves d'inscrire le numéro de la question et leur réponse sur le notocollant.
- Une fois terminé, affichez les notocollants.
- Invitez les élèves à lire leurs réponses.
- Favoriser la discussion et les questions.

# Relations, respect et réconciliation (continué)

*Mise en application : Comment les élèves exercent-ils leur compréhension?*

## 1 à 2 périodes en classe

- Reformez les groupes de deux.
- Découpez et distribuez la fiche 10.2 Réflexion critique sur la Convention de la Baie James – Cartes plus et moins, une série par groupe de deux.
- Distribuez la fiche 10.3 Réflexion critique sur la Convention de la Baie James – Fiche d'activité, une par groupe de deux.
- Expliquez que la Convention de la Baie James et du Nord québécois a eu de profondes répercussions sur les Cris et les Inuits de la région. Expliquez que les deux vidéos suivantes décrivent ces répercussions.
- Lisez les cartes plus et moins. Expliquez aux élèves qu'ils devront placer les cartes en marge de la colonne plus ou moins (effets positifs ou négatifs de la CBJNQ) pendant qu'ils regardent les vidéos.
- Accédez et présentez les deux vidéos suivantes de la CBC :
  - « James Bay Cree experience Dramatic Change »(1985) <http://www.cbc.ca/archives/entry/james-bay-cree-experience-dramatic-change> (4:33)
  - « Traditions survive at James Bay » (1989) <http://www.cbc.ca/archives/entry/traditions-survive-at-james-bay> (3:14)
- Demandez aux élèves de placer les cartes plus et moins dans les deux colonnes.
- Offrez une aide et des conseils, au besoin.
- Une fois l'exercice terminé, lancez une discussion avec l'ensemble des élèves.
- Dans le cadre de l'activité finale, demandez à chaque élève de choisir un enjeu lié à la Convention de la Baie James et du Nord québécois (relocalisation/réinstallation, morts des caribous au Nunavik, empoisonnement du poisson au mercure, dépendance au gouvernement, etc.) et écrivez une lettre au rédacteur en chef pour exprimer vos préoccupations.
- Élaborez une rubrique encadrant cette activité et qui aide les élèves à centrer leur lettre sur les relations, le respect et la réconciliation.

## Matériel/ressources :

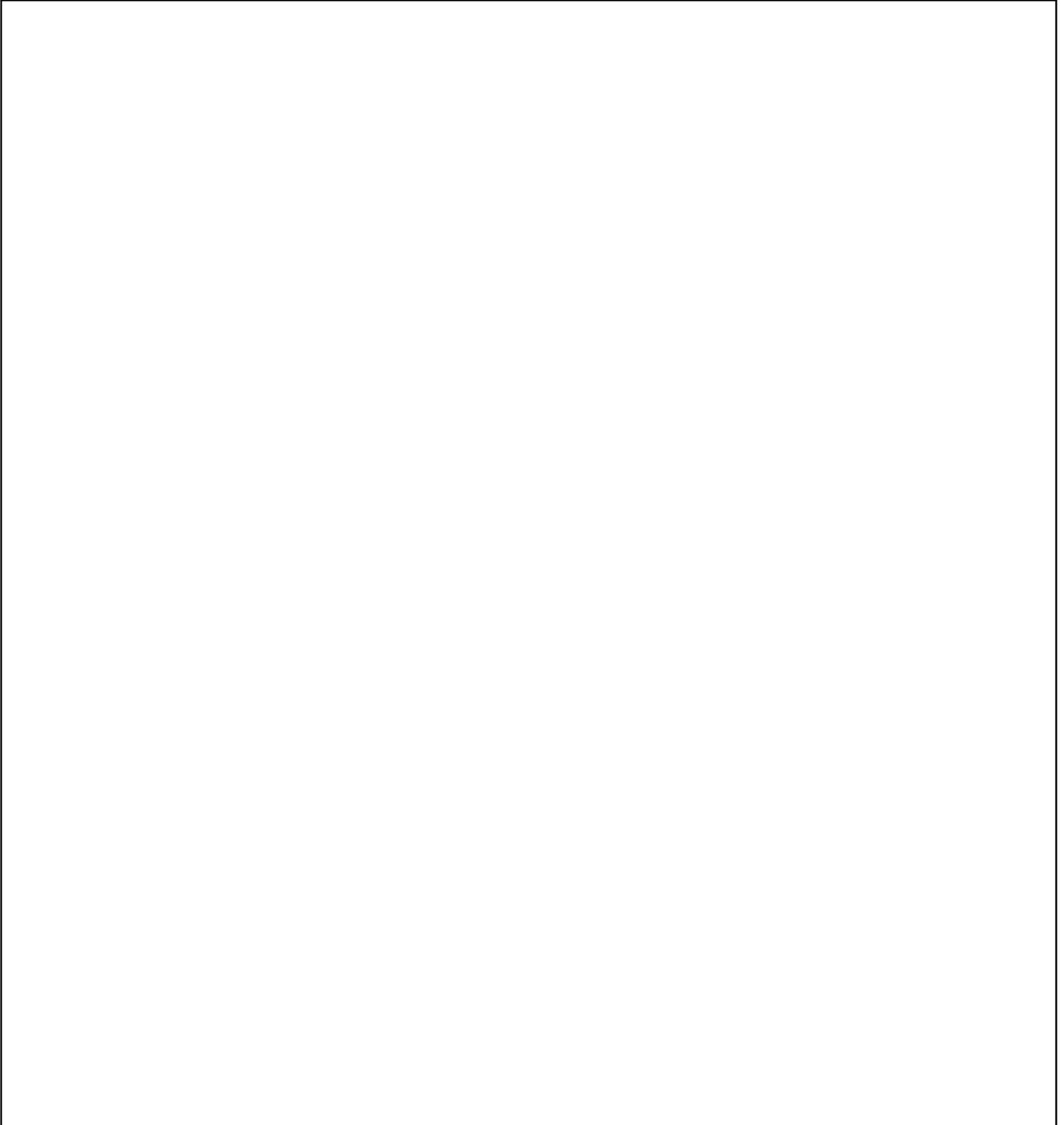
- Copie/copies du numéro *Nous sommes tous des peuples des Traités* du magazine *Kayak : Navigue dans l'histoire du Canada*.
- Copies imprimées de la fiche 10.1 - une par élève
- Copies imprimées des fiches 10.2 et 10.3 - une par groupe de deux
- Accès à l'Internet et à Google Earth/Google Maps <http://obeattie.github.io/gmaps-radius/?radiusInput=60&unitSelector=km&lat=53.274548&lng=-80.140787&z=7&u=km&r=60>
- Papier graphique
- Notocollants

## Activité additionnelle:

Comparez la CBJNQ et les Traités numérotés et présentez les résultats des recherches des élèves à la classe ou à une autre classe de l'école.

## FICHE 10.1 La carte de ma communauté

Dans l'espace ci-dessous, dessinez une carte de votre communauté. Assurez-vous d'y ajouter les points d'intérêt, votre maison, votre école. Ajoutez les éléments que vous jugez importants, comme des animaux, des personnes, les terrains de jeu, les hôpitaux, des animaux domestiques, les parcs, etc. Soyez créatifs!

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for a student to draw a map of their community. The box is completely blank, providing space for creative drawing.

<b>Inondation</b>	<b>Protection du mode de vie traditionnel</b>	<b>Contamination au mercure</b>
<b>Programme de sécurité du revenu</b>	<b>Cliniques de santé modernes</b>	<b>Réinstallation</b>
<b>Eau potable polluée</b>	<b>Nouveaux logements et Nouvelles écoles</b>	<b>Accord sur les revendications territoriales</b>

Convention de la Baie James et du Nord québécois

**Cris et Inuits**

